



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7402^e séance

Lundi 9 mars 2015, à 11 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Delattre	(France)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Wang Min
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M ^{me} Jakubonė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union européenne

Le Président : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur un sujet très important. Tout d'abord, je suis très heureux d'accueillir S. E. M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Les pères de la Charte des Nations Unies ont fait preuve d'une grande clairvoyance en imaginant une architecture de sécurité mondiale et collective faisant clairement une place aux accords régionaux. Aujourd'hui, dans le domaine de la sécurité, l'ONU collabore de près, de diverses manières, avec différentes structures régionales. Nous partageons le fardeau, apportons un appui et prenons la tête des opérations si on nous le demande. Les défis sont trop complexes pour qu'une seule organisation ou une seule nation puisse les relever seule, d'où la nécessité des partenariats et de l'innovation.

Le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'ONU est profondément ancré. Nos organisations partagent les mêmes valeurs et tiennent toutes deux à ce que les problèmes de sécurité soient gérés collectivement et pacifiquement pour qu'il n'y ait pas de conflits. En ces temps de crises multiples, il est plus nécessaire que jamais de renforcer ce partenariat pour la paix, les droits de l'homme et le développement durable. Et il est plus nécessaire que jamais que l'Europe surmonte les frictions et les difficultés internes qu'elle

rencontre pour rester efficace dans les missions importantes qu'elle mène au-delà de ses frontières.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne ont beaucoup progressé dans leur action conjointe en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde, mais nous avons encore des difficultés à intervenir rapidement avant qu'une situation ne se détériore passablement. Un engagement politique rapide et efficace reste l'élément essentiel du succès de notre action diplomatique préventive. L'Union européenne, qui a aidé à prévenir les conflits à l'intérieur de ses propres frontières, aide aussi les autres à régler leurs différends par la voie pacifique. C'est un acteur clef dans de nombreuses négociations internationales, telles que les négociations des cinq plus un avec l'Iran à propos de son programme nucléaire, le processus de paix au Moyen-Orient et le dialogue entre Pristina et Belgrade. L'Union européenne apporte un appui inestimable à l'action diplomatique de l'ONU en Libye. J'apprécie également l'appui de l'Union européenne à la médiation et son financement de l'Équipe de médiateurs de réserve des Nations Unies.

L'Union européenne est également l'un de nos partenaires régionaux les plus solides et les plus fiables en matière de maintien de la paix, conjointement avec l'Union africaine (UA). La mise en œuvre du plan d'action de 2012 de l'Union européenne destiné à renforcer l'appui fourni aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies a joué un rôle important. Nous comptons mettre au point avec l'Union européenne un plan d'action de suivi pour les prochaines années.

La République centrafricaine, le Mali et la Somalie illustrent parfaitement le caractère global et complémentaire du partenariat entre l'ONU et l'Union européenne. Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali travaille en coopération étroite avec la mission de formation de l'UE au Mali et la Mission de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali). Nous bénéficions également des contingents fournis par 13 États Membres européens. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine travaille de manière efficace avec la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne, et un transfert harmonieux devrait avoir lieu à la mi-mars. Cette expérience montre l'énorme potentiel offert par des opérations de l'Union européenne qui peuvent servir de

pont vers des missions des Nations Unies. En Somalie, faisant fond sur l'expérience positive de la stratégie de sécurité élaborée avec l'appui de l'Union africaine et de l'Union européenne en 2013, le Conseil de sécurité a demandé qu'un nouvel exercice de planification conjoint soit réalisé en 2015. J'espère que nous poursuivrons nos efforts conjoints afin d'aider la Somalie à avancer sur la voie définie par le programme « Vision 2016 ».

L'ONU et l'Union européenne n'agissent pas seuls en Afrique. Le partenariat établi entre l'Union africaine et nos deux organisations et le rôle qu'il joue dans le règlement des conflits sont des éléments clefs de l'architecture africaine de paix et de sécurité. Nos trois organisations jouent également un rôle important dans la lutte contre la menace posée par l'Ebola en Afrique de l'Ouest.

L'Union européenne, grâce aux capacités de ses États membres et à la capacité permanente du groupement tactique de l'Union européenne, est également un partenaire indispensable de l'ONU pour les interventions rapides. Compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels nous devons faire face, nous sommes tenus de continuer d'envisager des cas de figure dans lesquels nos efforts conjugués peuvent être utiles. Nos deux organisations vont procéder cette année à d'importants examens. Notre examen des opérations de paix est en cours, et le groupe d'experts a tenu des consultations européennes le mois dernier. Les États Membres évaluent également le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies et un examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité est également réalisé. L'Union européenne va quant à elle entreprendre de son côté un examen complet de sa politique étrangère et de sécurité.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer encore une fois mes condoléances aux familles des victimes des récentes attaques terroristes perpétrées à Paris et à Copenhague. Le terrorisme appelle une réponse générale et globale qui soit respectueuse des droits de l'homme et n'exacerbe pas ce problème. J'accorde de l'importance au dialogue politique de haut niveau sur la lutte antiterroriste engagé entre l'ONU et l'Union européenne et à notre coopération visant à prévenir l'extrémisme violent par des initiatives de renforcement des capacités dans des régions et des pays menacés. Je suis également reconnaissant au Service européen pour l'action extérieure de ses contributions financières en faveur d'initiatives clefs de renforcement

des capacités de lutte contre le terrorisme. L'Europe doit être vigilante tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de ses frontières pour promouvoir la paix et la sécurité mondiales.

L'ONU est fermement déterminée à travailler avec l'Union européenne et tous les autres acteurs pour contribuer à enrayer le phénomène des combattants terroristes étrangers qui présentent des dangers en Europe et au-delà. Nous devons également œuvrer ensemble à un règlement politique pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine, qui menace non seulement le pays mais aussi l'ensemble de l'Europe et même la paix et la sécurité internationales. Nous sommes tous conscients qu'il reste beaucoup à faire et les efforts communs que nous avons déployés ces dernières années forment désormais une base solide sur laquelle nous pouvons faire fond afin d'obtenir des résultats pour les peuples que nous servons.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M^{me} Federica Mogherini pour sa première participation, au titre de ses nouvelles fonctions, aux débats du Conseil. Je lui donne à présent la parole.

M^{me} Mogherini : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité dans mes premiers mois en tant que Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Je voudrais remercier la présidence française du Conseil pour cette occasion de discuter de notre partenariat.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je remercie le Secrétaire général de son exposé mais aussi, surtout, pour son amitié et l'excellente coopération que nous avons déjà établie au cours des premiers mois de mon mandat.

Aujourd'hui, je participe pour la première fois à une séance du Conseil de sécurité en ma qualité de Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, mais c'est la cinquième fois que je prends la parole sur la question de la coopération entre l'ONU et l'Union européenne. Cette régularité témoigne du renforcement de nos relations, ainsi que de l'importance que l'ONU et l'Union européenne accordent à ces relations.

En février 2014, le Conseil de sécurité a adopté la première déclaration présidentielle (S/PRST/2014/4) sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies

et l'Union européenne, nous encourageant à resserrer nos liens institutionnels et notre partenariat stratégique. Nous savons tous à quel point cela est nécessaire, en particulier en ces temps difficiles. L'année écoulée a été agitée dans le monde. L'espoir d'un ordre mondial plus pacifique et davantage fondé sur la coopération a été brisé par des violations flagrantes du droit international, la multiplication de groupes terroristes, des crises aux conséquences humanitaires désastreuses, et des épidémies capables de détruire des régions entières. Nous n'avons pas baissé les bras face à ces problèmes; nous nous y attaquons ensemble. Lorsque la coopération entre des forces différentes l'a emporté sur l'affrontement, les choses ont commencé à changer, dans le bon sens.

L'attachement de l'Europe au multilatéralisme – avec l'ONU en son centre – est le résultat de nos valeurs et de nos convictions. Il s'agit également d'un acte de réalisme. Les menaces auxquelles nous nous heurtons n'ont jamais été aussi complexes, comme l'a très bien dit le Secrétaire général. Elles exigent des mesures complexes et bien définies. L'époque où des superpuissances pensaient pouvoir diviser le monde en sphères d'influence est loin derrière nous, et nous devons tous en prendre conscience. Le nombre d'acteurs régionaux et mondiaux a augmenté, et aucun d'entre eux ne peut, de manière réaliste, aspirer à s'attaquer à ces problèmes ou à vraiment profiter seul des possibilités offertes. Nous avons plus que jamais besoin de coopérer. Le nouvel ordre mondial sera multilatéral ou ne sera pas.

Nous considérons que le partenariat stratégique avec l'ONU est une relation clef, mais je dois également souligner l'importance que nous accordons aux partenaires régionaux, en particulier la Ligue des États arabes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union africaine, et à nos interlocuteurs régionaux en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie. Des partenariats à plusieurs niveaux sous la direction du Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, seront la seule base possible du futur programme de sécurité mondial. Gardant cela à l'esprit, j'aborderai quelques questions qui, j'en suis certaine, feront toutes partie de nos priorités principales, à commencer par la Libye.

Nous devons remettre le pays sur les rails, et il ne reste plus beaucoup de temps. La Libye a besoin d'un État uni et efficace, faute de quoi le chaos l'emportera.

Comme le Conseil, nous appuyons fermement les efforts obstinés déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernardino León, pour réunir les parties. Les factions libyennes doivent savoir que l'Europe et la communauté internationale dans son ensemble sont prêtes à les aider à reconstruire leur pays par tous les moyens possibles. L'Union européenne est prête et disposée à fournir tous types d'assistance, en coordination étroite et permanente avec l'ONU, d'autres acteurs régionaux, mais avant tout avec nos amis libyens. C'est aux factions libyennes de faire le premier pas. Les dirigeants politiques libyens doivent mettre tout en œuvre pour trouver les compromis nécessaires afin de saisir cette dernière chance de se mettre d'accord sur un gouvernement d'unité nationale de transition. Cela doit être une affaire de jours, et non de semaines, car le temps ne joue pas en notre faveur.

Avec l'aggravation de la crise, la marque Daech a exporté sa franchise à des milliers de kilomètres du Levant. En l'absence du contrôle de l'État sur les côtes et les frontières terrestres de la Libye, ceux qui pratiquent la traite des êtres humains ont déjà mis en danger la vie d'un trop grand nombre de migrants. Nous avons été témoins des effets déstabilisateurs du conflit sur l'ensemble des régions sahélienne et sub-saharienne. Terrorisme, flux migratoires incontrôlés, instabilité régionale... face à toutes ces questions un gouvernement d'unité nationale s'impose en Libye. Il s'imposera, en premier lieu, pour donner à tous les Libyens la sécurité et les conditions de vie décentes que leur pays peut leur offrir et qu'ils méritent après tant d'années difficiles.

Mais ces problèmes ne sont pas uniquement des problèmes libyens; ils nous concernent tous. Il est donc de notre intérêt et de notre responsabilité à tous de contribuer de toutes les manières possibles et d'urgence à les résoudre. La solide coopération entre l'ONU et l'Union européenne que nous avons développée pendant tous ces mois de travail sur la crise en Libye est d'une importance capitale. Je pense que, au cours des prochains mois, cette coopération va s'imposer encore plus comme essentielle. S'attaquer au terrorisme signifie boucher tous les interstices où s'épanouit l'extrémisme. Il s'agit d'un problème de sécurité, bien entendu, mais nous ne devons pas en oublier pour autant les dimensions politiques et culturelles. Comme je le disais, venir à bout de Daech en Libye exige un accord politique entre les différentes factions du pays. Cela vaut également pour la Syrie. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Union européenne appuie pleinement les efforts déployés par l'ONU en faveur de la paix. Le travail de

Staffan de Mistura en vue de l'adoption de cessez-le-feu locaux peut ouvrir la voie à une solution politique à la crise. Nous espérons que ce sera le premier pas dans la direction d'une transition menée par les Syriens, après bien trop d'années d'effusions de sang. Dans le même temps, les graves violations commises à l'encontre des populations civiles exigent que les responsabilités soient établies et que l'on mette fin à l'impunité.

L'Union européenne est unie dans l'appui qu'elle apporte au travail du Conseil, en particulier les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014). J'appelle tous les pays à mettre promptement en œuvre ces résolutions, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité à long terme peuvent aller de pair avec le respect des droits de l'homme et des libertés. Le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire est un facteur clef de paix et de stabilité en même temps qu'un principe fondamental de l'Union européenne. À la séance du Conseil des droits de l'homme qui s'est tenue la semaine dernière, j'ai personnellement souligné le ferme engagement de l'Union européenne aux côtés des organes et mécanismes des Nations Unies compétents dans le domaine des droits de l'homme. Il ne peut y avoir de stabilité sans démocratie; il ne peut y avoir de sécurité sans droits de l'homme. La stabilité et la sécurité ne peuvent exister sans un système garantissant un procès équitable et un engagement résolu en faveur de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de la lutte contre la corruption. L'alternative stabilité contre démocratie ou encore sécurité contre droits de l'homme est un faux dilemme. Nous ne devons jamais tomber dans ce piège.

Mais la lutte contre le terrorisme est également une bataille pour les cœurs et les esprits. Daech et d'autres groupes terroristes s'efforcent de ressusciter un choc des civilisations inventé de toutes pièces. On ne nous fera pas oublier que les premières victimes de leurs attaques sont des musulmans – sunnites et chiites – arabes, africains et asiatiques. Il ne s'agit pas d'un choc des civilisations, il ne s'agit pas d'un combat entre l'Islam et l'Occident, il s'agit de l'utilisation criminelle d'une religion noble dont on se sert pour perpétrer des attentats terroristes dans une lutte pour le pouvoir.

Comme nous avons pu nous en rendre compte, Daech est doué pour la propagande. Nous devons trouver la parade à son discours, aussi bien dans nos pays qu'à l'étranger. Nous devons nous attaquer, en

Europe, à nos propres problèmes d'intégration, de débouchés, de dialogue et de respect. Nous devons travailler davantage avec nos partenaires hors d'Europe. Nous donnerons suite aux conclusions du Sommet sur la lutte contre l'extrémisme violent qui s'est tenu à Washington, notamment en favorisant la coopération, qui comprend l'éducation, en renforçant les contacts avec les populations locales, en particulier dans la Corne de l'Afrique. C'est là que nous avons l'intention de tenir notre session plénière annuelle du Groupe de travail sur la Corne de l'Afrique du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qui se tiendra en Ouganda du 17 au 20 mars.

Nous sommes prêts à faciliter de nouvelles formes de dialogue, y compris l'organisation éventuelle d'une table ronde de personnalités éminentes de l'Europe et du monde musulman afin d'encourager les échanges intellectuels et de promouvoir le dialogue sur les racines et les ramifications du terrorisme dans nos sociétés. En ce qui concerne l'aspect pédagogique, l'Union européenne organisera au début de l'été une réunion au niveau des experts régionaux à laquelle participera le Réseau de sensibilisation à la radicalisation de l'Union européenne, et nous allons envisager, en collaboration avec l'ONU, les possibilités d'organiser une manifestation de haut niveau en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en septembre, en vue de promouvoir le message du renforcement des partenariats mondiaux dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent.

Nous savons tous comment la guerre, la terreur et la pauvreté forcent des millions de personnes à quitter leur pays d'origine à la recherche d'un avenir meilleur. Nous devons faire face au phénomène de la migration sous de nombreux angles : l'aide internationale, la gestion des crises, le contrôle des frontières, l'intégration et l'inclusion sociale. Toutes ces questions doivent être traitées efficacement, mais il y a une chose que nous ne devons jamais oublier, c'est qu'il s'agit de vies humaines, de sauver des vies humaines.

Nous ne pouvons pas laisser la Méditerranée, berceau de civilisations millénaires, devenir le cimetière de dizaines de milliers d'innocents. En collaboration avec mes collègues chargés des affaires intérieures et des questions de migration, nous sommes en train de promouvoir le renforcement de la coopération entre États membres de l'Union européenne afin de trouver des solutions politiques et pratiques pour prévenir d'autres tragédies. Dans le même temps, nous

intensifions nos efforts pour aider dans leur travail le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Nous devons assumer collectivement notre devoir, dans un esprit de solidarité :subvenir aux besoins des réfugiés et des demandeurs d'asile. Il reste beaucoup à faire pour que les réfugiés soient bien accueillis dans nos sociétés. Il faut leur donner à tous la chance de poursuivre leur propre bonheur et de contribuer au développement des collectivités qui les accueillent.

Cohésion sociale, solidarité, protection de la vie humaine sont autant de valeurs situées au cœur du projet européen. Cette épreuve, l'Union européenne ne peut pas se permettre de la rater, mais nous ne saurions réussir seuls. S'attaquer au problème des flux migratoires incontrôlés n'est pas juste du ressort de l'Europe; c'est une responsabilité que nous partageons. Les pays de la région, à commencer par la Jordanie, le Liban, la Turquie, la Tunisie et de nombreux pays membres de l'Union européenne, consentent déjà un effort qui nécessite tout le soutien de la communauté internationale. Je peux garantir que nous apportons notre contribution et que nous le ferons toujours plus, mais il faut que tous les pays se montrent à la hauteur de ce défi. Il y va de notre intérêt et de notre devoir moral à tous, car nous devons œuvrer de concert à la stabilité de régions qui dans notre monde sont confrontées à de terribles menaces.

Hier, à Kidal, une attaque à la roquette contre un camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a tué deux enfants maliens et un Casque bleu tchadien, et blessé 11 soldats de la paix et trois civils. Il y a deux jours à peine, un attentat terroriste à Bamako a coûté la vie à plusieurs personnes, dont un agent de sécurité de nationalité belge qui travaillait pour la délégation de l'Union européenne au Mali. Ces actes ne font que renforcer encore notre détermination de contribuer à la lutte contre le terrorisme dans toute la région et à la conclusion d'un accord de paix à Bamako. Au Mali, l'Union européenne a déployé à la fois des missions de formation civile et militaire aux fins du renforcement et du recyclage des forces armées. Elles s'inscrivent dans une stratégie cohérente à moyen terme visant à renforcer les capacités nationales en Afrique, de façon à ce qu'elles puissent prendre en temps voulu le relais de l'opération d'appui à la paix des Nations Unies.

Je me réjouis que le Conseil de sécurité se rende aujourd'hui en mission en Afrique, car la coopération

entre l'Union africaine, l'Union européenne et l'ONU est déterminante pour la stabilité régionale et nous avons établi des partenariats de longue date avec les deux organisations. Dans le domaine des opérations de sécurité et d'appui à la paix, ces partenariats se chevauchent de plus en plus, et le moment est venu de procéder à une réflexion sur le fonctionnement de cette coopération trilatérale et sur la façon de l'améliorer encore plus. Comme cela a été réaffirmé au sommet entre l'Union européenne et l'Afrique, à Bruxelles, en avril 2014, l'Union européenne s'est engagée à appuyer les efforts que fait l'Afrique en vue d'assurer sa propre sécurité. Nous avons appuyé dès ses débuts l'Architecture africaine de paix et de sécurité et nous entendons apporter une aide concrète à tous les niveaux – national, régional et continental – pour qu'elle devienne une réalité.

L'Union européenne a joint le geste à la parole. Sur une période de 10 ans, depuis 2004, elle a apporté au total une contribution de 1,2 milliard d'euros à l'appui des opérations de paix dirigées par l'Union africaine, par l'intermédiaire de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Au total, 16 missions et opérations menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune ont été déployées sur le continent africain jusqu'à présent, où elles ont permis d'apporter un appui pratique et d'obtenir des résultats concrets dans plusieurs pays fragiles ou sortant d'une situation de crise.

En République centrafricaine, la force de l'Union européenne, sous mandat du Conseil, travaille en étroite collaboration avec la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine afin de fournir une protection vitale à la population civile à Bangui. Nous estimons que notre coopération avec l'ONU en ce qui concerne la planification et la conduite de cette mission est exemplaire. Au large des côtes de la Corne de l'Afrique, l'opération Atalante contribue à débarrasser les mers de la piraterie.

Cependant, en matière de prévention des conflits, rien n'est plus efficace qu'un gouvernement transparent et responsable dont tous les citoyens et groupes du pays estiment qu'il les représente et les protège, tient compte de leurs préoccupations, s'efforce de répondre à leurs besoins et approuve leur participation active. C'est pourquoi les efforts que déploient l'Union africaine et l'ONU pour encourager la bonne gouvernance, la

lutte contre la corruption et le plein respect de l'ordre constitutionnel sont fondamentaux en vue de prévenir des crises.

Au moyen d'une coopération solide entre l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne, nous pouvons conjuguer nos efforts pour mener une action aussi efficace que possible face aux problèmes immédiats et renforcer les capacités pour éliminer les causes profondes des crises selon une perspective globale à long terme. Cette année, l'Afrique n'a pas uniquement dû faire face à des crises et des conflits. La semaine dernière à Bruxelles, nous avons envoyé un message d'espoir, mais aussi de détermination à poursuivre la lutte contre l'Ebola. La lutte ne s'arrêtera pas tant que nous n'aurons pas éliminé la maladie et tant que les pays, les sociétés et les communautés touchés ne se seront pas relevés. C'est une lutte fondée sur la coopération, le partenariat, la confiance et la prise en main de l'action, notamment par les communautés locales. C'est une lutte qui est menée principalement en Afrique de l'Ouest par les populations et les autorités des trois pays les plus durement touchés. C'est également un effort collectif. Le rôle directeur que joue l'ONU est crucial pour nous tous. L'Organisation a des compétences, de l'expérience et un pouvoir de rassemblement mondial. Je tiens à rendre hommage au Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour son action visant à mobiliser l'appui international. Cet appui est extrêmement important et le restera.

Tout en portant notre attention sur la frontière méridionale de l'Europe et les voisins qui se situent au sud de nos voisins méridionaux, nous devons également faire face aux événements dans la partie orientale de notre continent. Ce qui s'est passé en Ukraine au cours de l'année écoulée constitue la plus grave crise qu'ait connue l'Europe depuis les guerres des Balkans. Je tiens à ajouter que les Balkans offrent aujourd'hui à chacun d'entre nous des raisons d'être fiers et optimistes. Aujourd'hui, 20 ans exactement après Srebrenica, nous pouvons constater jusqu'où la paix, la démocratie et l'intégration régionale peuvent nous mener si nous y investissons.

En Ukraine, il est cependant urgent de trouver une solution durable, en particulier du fait des conséquences meurtrières et des répercussions humanitaires du conflit. Le coût de cette crise en vies humaines est énorme : près de 6000 personnes ont été tuées et il y a beaucoup de blessés, sans oublier le nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Les normes fondamentales du droit international, qui

sont consacrées par la Charte des Nations Unies, sont remises en question. Nous ne pouvons rester sans réagir. L'Union européenne condamne l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol, qui constitue une violation du droit international. C'est également la position de l'ONU, qu'elle a exprimée dans la résolution 68/262 de l'Assemblée générale.

Je tiens à souligner que l'ONU compte. Il était important que l'ensemble de mesures adoptées à Minsk le 12 février soit approuvé par le Conseil de sécurité. Le cessez-le-feu est fragile et nous ne devons épargner aucun effort pour le préserver. Le retrait des armes lourdes n'est qu'un premier pas. La mise en œuvre rapide et complète de tous les points des Accords de Minsk par toutes les parties est essentielle en vue de trouver une solution politique durable au conflit.

Nous continuerons d'appuyer la mise en œuvre des Accords de Minsk, notamment au moyen de contributions financières et en nature à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je suis constamment en contact avec le Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'avec le Secrétaire général de l'OSCE, M. Lamberto Zannier, pour veiller à ce que notre appui respectif soit efficace et bien coordonné. Nous sommes également reconnaissants aux divers organismes des Nations Unies qui coordonnent l'action humanitaire internationale et rendent compte objectivement de la situation des droits de l'homme.

Notre politique à l'égard de l'Ukraine est claire comme de l'eau de roche – nous voulons mettre un terme au conflit. Nous devons mettre un terme au conflit et préserver l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cependant, nous devons également veiller à ce que l'Ukraine devienne un État fonctionnel qui honore les aspirations de ses peuples. Quiconque souhaite œuvrer à la réalisation de ces objectifs trouvera les portes de l'Europe grandes ouvertes aux fins de la coopération. L'Europe s'est construite sur la base du principe de coopération, à la fois à l'intérieur de ses frontières et avec ses voisins. Nous tenons à ce que cela reste un principe fondamental de nos politiques. Le monde conflictuel et complexe dans lequel nous vivons nécessite de renforcer la coopération, et non de l'affaiblir, partout.

Les crises les plus récentes ne doivent pas nous faire oublier le processus de paix au Moyen-Orient. N'oublions pas qu'une autre guerre a été menée à Gaza il y a tout juste six mois. Nous devons tous déployer tous les efforts possibles pour relancer le processus de

paix. La solution autre que la paix n'est pas le statu quo. Si nous ne pansons pas cette blessure, elle ne fera que s'aggraver. Si nous n'agissons pas, la violence empirera. Nous devons agir. C'est pour cette raison que j'ai effectué ma première visite en tant que Haute Représentante au Moyen-Orient, à Gaza, Jérusalem, Tel Aviv et Ramallah. L'Europe est prête à assumer sa part de responsabilité dans la relance du processus, et c'est pourquoi elle a pris l'initiative d'accueillir il y a quelques semaines une réunion du Quatuor – la première depuis plus d'un an, au niveau des responsables. Nous devons recréer le cadre international qui peut permettre de trouver une solution. Nous savons tous que le seul moyen de régler le conflit est que les parties parviennent à un accord qui mette fin à l'occupation qui dure depuis 1967, satisfasse toutes les réclamations et réponde aux aspirations des deux parties.

Il n'y a pas de solution autre que celle des deux États, avec un État d'Israël sûr et un État de Palestine indépendant, démocratique, souverain et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et se reconnaissant mutuellement. Nous savons également que nous devons faciliter la mise en place d'un cadre régional qui peut contribuer à régler la situation. En dehors des crises régionales actuelles, nous avons la possibilité de trouver un équilibre différent qui permettrait à toutes les parties concernées de vivre dans la paix, mais nous devons commencer par la base : nous devons protéger la viabilité de la solution des deux États. Israël doit se réengager à interrompre la construction de nouveaux logements en Cisjordanie et reprendre le transfert des recettes de l'Autorité palestinienne, conformément à ses obligations. Les factions palestiniennes doivent mettre de côté leurs rivalités pour avancer vers une réconciliation nationale véritable et rétablir le contrôle du Gouvernement à Gaza.

Comme je l'ai déjà souligné, je me suis rendue à Gaza il y a quelques mois. Il est urgent d'agir pour remédier à la situation humanitaire des habitants de la bande de Gaza. Les infrastructures et les services de base doivent être rétablis. L'Union européenne a accueilli avec satisfaction les promesses de contributions de certains membres de la communauté internationale en faveur de la reconstruction de Gaza; il est maintenant urgent d'honorer ces promesses. L'Union européenne appelle à un changement fondamental de la situation politique, sécuritaire et économique à Gaza, notamment la fin du blocus, et demande que l'on réponde aux préoccupations de sécurité légitimes d'Israël.

Les négociations directes entre les parties doivent reprendre dès que possible. La communauté internationale doit assumer sa responsabilité en facilitant la reprise des négociations. Nous sommes prêts à jouer notre rôle. Le Quatuor doit redoubler d'efforts pour faciliter la relance du processus de paix et, ce faisant, il doit tendre la main à toutes les parties prenantes, en particulier dans la région, pour veiller à ce que l'action en faveur de la paix soit appuyée et approuvée par tous les acteurs clefs. Dans ce contexte, je rappelle que l'Initiative de paix arabe reste une pierre angulaire de tout processus de paix futur.

Les troubles dans la région renforcent le sentiment d'urgence. Alors que Daech défie nos frontières et les frontières et la souveraineté d'États existants, Israël et la Palestine ont l'occasion de reconnaître mutuellement leurs frontières et leur droit à la sécurité. La paix sur les lieux saints doit envoyer un message sonnante contre l'extrémisme dans la région et le reste du monde.

S'agissant du Moyen-Orient et de la coopération entre l'Union européenne et l'ONU, nous ne pouvons oublier le rôle que joue l'Union européenne – et que je joue personnellement – en tant que facilitatrice des pourparlers avec l'Iran. Notre objectif est à la fois ambitieux et tout à fait réaliste : nous devons parvenir à un accord qui concrétise l'aspiration légitime de l'Iran à se doter d'un programme nucléaire pacifique et garantisse la sécurité de la région et du reste du monde.

Le seul accord possible est un accord qui garantit la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran. Il reste du travail à accomplir, et les prochaines semaines seront cruciales. Toutefois, nous n'avons jamais été aussi proches de ce qui pourrait marquer un tournant dans l'histoire de la relation de l'Iran avec l'Occident et la région. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion historique.

Avant de conclure mon propos, je voudrais me projeter dans l'avenir. L'année 2015 est une année cruciale pour l'ONU; d'une part parce que nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, mais aussi parce qu'elle marquera l'aboutissement de plusieurs processus clefs ainsi que l'avènement de nouveaux qui façonneront le programme mondial pour les décennies à venir. Les fruits de ces processus influenceront sur la sécurité mondiale de toute une génération, voire plus.

Nous sommes actuellement en pleine discussion sur le programme de l'après-2015. Nous devons plaider

en faveur d'un programme véritablement porteur de transformation qui prenne impérativement en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable de manière équilibrée, et partout dans le monde. L'instauration de sociétés pacifiques et l'élimination de la violence sont des ingrédients essentiels, et il n'y a pas de paix possible sans développement ni respect des droits de l'homme. La compréhension de cette corrélation doit nous rendre plus déterminés encore à appuyer les efforts du Secrétaire général aux fins de l'adoption cette année d'une démarche véritablement globale et porteuse de changement pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement durable.

L'année 2015 marque aussi le vingtième anniversaire de la Déclaration de Beijing et le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). C'est l'occasion idéale pour nous tous de soutenir l'ONU dans son action en faveur de la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et de la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes. J'ai d'ailleurs eu le plaisir d'assister tout à l'heure à la séance d'ouverture de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme.

Il s'agit également d'une année importante pour notre action commune en faveur de la paix. Lorsque la paix échoue, nous devons être prêts à agir de façon énergique et, souvent, rapide. Dans la plupart des cas, l'ONU est appelée à prendre l'initiative. Il en résulte que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent à des demandes croissantes. L'ONU doit adapter sa réponse face à des crises de plus en plus complexes et impliquant un nombre accru d'acteurs non étatiques. Les conflits ont changé; c'est pourquoi les moyens d'y répondre doivent changer eux aussi.

L'Union européenne est pleinement favorable à l'examen des opérations de paix des Nations Unies lancé l'année dernière par le Secrétaire général. L'examen arrive à point nommé et est grandement nécessaire. Nous comptons sur le Conseil de sécurité pour jouer les chefs de file, comme le prévoit la Charte, et le monde entier attend de lui qu'il agisse de manière résolue et rapide dans les crises auxquelles nous sommes confrontés.

Notre Union, l'Union européenne, est fondée sur les mêmes valeurs et la même vision d'un ordre mondial reposant sur la coopération que celles qui ont présidé à la création de l'ONU, il y a 70 ans. En 70 ans, les menaces à la paix n'ont cessé d'évoluer, et nous devons donc

évoluer nous aussi. Nous devons mettre à jour nos outils afin de relever les nouveaux défis. Mais nos espoirs et nos aspirations – préserver les générations futures de la guerre, lutter pour la démocratie et les droits de l'homme, et promouvoir le progrès social – demeurent inchangés. L'Union européenne est convaincue qu'elle peut jouer un rôle clef dans les efforts en faveur d'un avenir plus pacifique. Nous entendons coopérer avec d'autres dans le monde, sous la conduite de l'ONU. Nous ne réussissons que si chacun d'entre nous joue son rôle. Nous ne réussissons que si tous les pays qui composent notre monde sont véritablement unis.

Le Président : Je remercie M^{me} Mogherini de son intervention.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration, ainsi que la Haute Représentante de son exposé détaillé.

Habituellement, lorsque je prends la parole au nom de l'Espagne, je commence par une formule indiquant que je m'associe pleinement à la déclaration du représentant de l'Union européenne, qui traditionnellement intervient après les membres du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, la situation est inversée, et je voudrais dire que je souscris avec une sympathie et un enthousiasme particuliers à la déclaration que vient de prononcer la Haute Représentante à l'occasion de sa première visite au Conseil de sécurité.

Comme l'a dit la Haute Représentante, l'Union européenne est une communauté fondée sur les mêmes valeurs et principes que ceux énoncés depuis près de 70 ans dans la Charte des Nations Unies, et auxquels nous adhérons pleinement. Ces valeurs et ces principes sont aussi partagés par un grand nombre d'organisations régionales. J'oserais même dire que la principale valeur que l'Union européenne et toutes les organisations régionales – ainsi, bien entendu, que l'ONU – ont en commun est précisément le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les relations entre l'Union européenne et l'ONU ont été marquées, selon moi, par deux grandes étapes : tout d'abord en 2003 avec la Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'Union européenne en matière de gestion de crises et, plus récemment, en 2014, avec l'adoption de la déclaration S/PRST/2014/4 du Président du Conseil de sécurité. La

relation entre ces deux organisations est on ne peut plus fructueuse et positive. Il existe de nombreux exemples parlants de cette coopération étroite et efficace, mais je me limiterai à deux : premièrement, les missions civiles et militaires menées par l'Union européenne, notamment dans des situations où des opérations de transition sont mises en œuvre; et deuxièmement, tous les domaines dans lesquels l'Union européenne fournit formation et équipement. En d'autres termes, l'Union européenne, le Conseil de sécurité et l'ONU sont en permanence à la recherche de synergies, et je tiens ici à souligner le travail efficace réalisé par la délégation de l'Union européenne et l'ensemble de ses collaborateurs.

Pour ce qui est de l'avenir, je voudrais mettre en exergue deux défis qui se posent à l'Union européenne et à l'ONU dans leurs efforts communs. Premièrement, je pense qu'il est nécessaire de perfectionner encore les mécanismes d'intervention rapide. Deuxièmement – et c'est là un élément absolument fondamental – il faut une coopération tripartite entre l'Union européenne, l'ONU et nos amis de l'Union africaine.

La Haute Représentante a évoqué à juste titre et avec moult détails les nombreuses crises qui secouent le monde actuel. Je vais quant à moi me limiter à une liste très brève, car elle a pratiquement tout dit et comme je l'ai indiqué au début de mon propos, je souscris pleinement à sa déclaration. En ce qui concerne le Moyen-Orient, je voudrais simplement dire que j'estime moi aussi qu'il faut faire aboutir le processus de paix, et qu'à cette fin, nous sommes favorables à la nomination d'un nouveau haut représentant de l'Union européenne. S'agissant de l'Iran, je suis pleinement d'accord avec elle sur le fait que nous devons parvenir à faire en sorte que l'Iran utilise l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et que ses voisins ainsi que la région dans son ensemble puissent vivre en paix. L'Espagne préside le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), et je puis assurer qu'en ma qualité de Président dudit Comité, j'apprécie tout spécialement l'engagement personnel de la Haute Représentante sur le dossier iranien.

Concernant la Libye, comme l'a dit la Haute Représentante, cette crise constitue une menace évidente à la paix et à la sécurité pour le bassin méditerranéen et pour l'Union européenne. Ce que nous voulons avant tout, c'est que le peuple libyen vive en paix, car les principales victimes de la crise en Libye sont nos amis les Libyens. C'est pourquoi je me félicite que la Haute Représentante ait mentionné le fait que l'Union européenne ne ménagera aucun effort pour reconstruire

la Libye et accompagner le processus politique dans ce pays, où nous pouvons compter sur l'action extrêmement compétente de M. Bernardino León, que nous assurons de notre appui sans faille.

En Ukraine également, il faut avant tout éviter que la population ne souffre. Je pense que l'accord de Minsk du 12 février et son approbation par le Conseil de sécurité marquent un véritable tournant, en ce qu'ils permettent au Conseil de suivre de près la crise ukrainienne. Bien évidemment, dans ce dossier, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe va continuer de jouer un rôle important, avec l'aide de l'Union européenne.

Je voudrais évoquer encore un peu l'Afrique, car l'Afrique et l'Europe sont face à des défis communs, comme la lutte contre le terrorisme, la pauvreté, le radicalisme et la piraterie. Nombre de ces défis concernent autant les Africains que les Européens car l'Europe ne peut se permettre de laisser l'Afrique en proie aux crises. C'est pourquoi nous appuierons toujours – l'Espagne en tête – le développement, la paix et la prospérité sur le continent africain. Nous défendrons en outre l'idée que les Africains doivent toujours être les maîtres de leur destin dans le règlement des crises, par l'intermédiaire de l'Union africaine et des organisations internationales et sous-régionales du continent. C'est pourquoi nous nous félicitons tout particulièrement de l'appui de l'Union européenne pour rendre opérationnels l'Architecture africaine de paix et de sécurité, la Force africaine en attente et les mécanismes africains d'alerte rapide et de prévention des conflits. La récente visite conjointe des ambassadeurs du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en constitue un excellent exemple.

Pour terminer, comme il ressort très clairement de la déclaration de la Haute Représentante, l'Union européenne, par le biais de sa politique de sécurité et de défense commune, déploie des efforts inlassables en faveur de la paix et de la sécurité internationales dans les mêmes domaines que le Conseil de sécurité. Notre coopération et collaboration conjointes doivent continuer à progresser et à être renforcées sur la base des valeurs fondamentales que nous partageons : le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et le développement égalitaire et global de toutes les personnes et de toutes les nations. L'Espagne, en tant que membre de l'Union européenne, défendra ces principes et ces principes seuls.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration ce matin et je souhaite m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, venue à New York nous présenter aujourd'hui son exposé qui, je l'espère, sera le premier d'une longue série.

Tout d'abord, je tiens à présenter mes condoléances, au nom du Royaume-Uni, aux familles des personnes tuées et à exprimer ma sympathie aux familles des personnes blessées lors des deux attaques terroristes perpétrées au Mali ce week-end, parmi lesquelles se trouvent des soldats de la paix des Nations Unies, ainsi que des membres du personnel des Nations Unies et de la délégation de l'Union européenne (UE).

L'importance et la valeur de la coopération de l'Organisation des Nations Unies avec l'Union européenne et d'autres organisations régionales parlent d'elles-mêmes. En 1945, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies encourageait expressément les accords régionaux à jouer leur rôle dans le règlement pacifique des différends d'ordre local, une vision que les 70 ans qui ont suivi ont confirmée.

L'Union européenne, tout comme l'Organisation des Nations Unies elle-même, est une conséquence directe de la Seconde Guerre mondiale. Le renforcement des liens entre les pays de l'Union européenne afin de favoriser l'entente mutuelle et la coopération s'est traduit par une Europe plus sûre, qui a apporté une plus grande prospérité aux citoyens des États membres de l'UE. L'écho de l'Article I de la Charte des Nations Unies retentit clairement dans ces progrès. Les deux organisations défendent les droits de l'homme, la primauté du droit, le développement et le règlement pacifique des différends. Entre autres choses, la Journée internationale de la femme, qui a été célébrée hier, a mis en évidence le rôle que jouent les femmes dans la paix et la sécurité internationales, une autre question sur laquelle les deux organisations mettent un accent particulier.

En défendant ces valeurs, les deux organisations contribuent au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela est manifeste en Somalie, où une mission de l'Union africaine, avec le soutien logistique et financier des Nations Unies et de l'Union européenne, a contribué à repousser le Mouvement des Chabab et a permis la réémergence d'un Gouvernement somalien légitime œuvrant pour le peuple somalien. En République centrafricaine, une force de l'UE a apporté son concours

à la transition d'une mission de l'Union africaine à une mission des Nations Unies. L'Union européenne soutient aussi activement la mission de maintien de la paix des Nations Unies au Mali. L'appui apporté par l'UE aux processus de transition a également fonctionné avec succès dans le sens inverse. La force de l'UE en Bosnie-Herzégovine a pris la place de la mission de maintien de la paix des Nations Unies, renforçant la stabilité dans cette partie de l'Europe et permettant au peuple bosnien de choisir son propre avenir. La présence continue de l'opération Althea menée par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, dont le mandat relève du Chapitre VII de la Charte, joue un rôle essentiel pour prévenir tout retour aux dissensions ethniques violentes qui déchiraient autrefois la région.

En dehors des opérations de maintien de la paix, le rôle directeur assumé par l'UE dans les négociations des E3 +3 avec l'Iran sur le dossier nucléaire est un autre exemple éloquent de la manière dont notre coopération peut contribuer à la lutte contre la prolifération nucléaire et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le fait que l'on soit peut-être proche d'un accord est dû en grande partie aux efforts diplomatiques déployés par l'ancienne Haute Représentante de l'UE, M^{me} Catherine Ashton, et j'espère que sous la direction de la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, nous verrons bientôt l'aboutissement des pourparlers.

L'UE appuie également les efforts de l'ONU en Libye et joue un rôle de premier plan dans le dialogue entre Belgrade et Pristina.

Si l'UE peut soutenir et soutenir de fait l'ONU de plusieurs façons, il y a des situations où l'ONU n'est pas en mesure de prendre une décision en raison de la position de certains membres du Conseil. Dans de telles situations, l'Union européenne peut, elle, s'exprimer et agir sur la base des valeurs communes que j'ai énoncées. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne la situation en Ukraine. Lorsque le Conseil a été dans l'incapacité de condamner l'annexion illégale de la Crimée par la Russie, l'année dernière, l'Union européenne a émis un message clair, accompagné de conséquences précises pour la Russie. Lorsque la Russie a accru son appui aux séparatistes dans l'est de l'Ukraine et que la violence dans cette région s'est intensifiée, l'UE a durci le régime de sanctions. Et lorsque l'économie ukrainienne a souffert, l'UE a fourni un important appui financier. Avec les Accords de Minsk, une cessation des hostilités est possible, mais l'application de ces Accords doit être vérifiée et efficacement contrôlée par l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), si l'on veut rétablir la confiance.

La coopération entre l'UE et l'ONU a démontré son mérite en de nombreuses occasions. Les deux organisations continueront de travailler ensemble, complétant leurs efforts respectifs et, partant, renforçant les buts et les principes énoncés dans la Charte.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie et félicite la présidence française d'avoir convoqué cette séance d'information sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne (UE). Nous remercions le Secrétaire général pour ses remarques ce matin. Qu'il me soit permis de souhaiter une chaleureuse bienvenue à M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Nous la remercions de son exposé très complet, en particulier sur les défis mondiaux auxquels nous faisons face dans le monde d'aujourd'hui et sur la coopération multiforme entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

Chacun sait que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales renforce les efforts déployés par l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales, prévenir les conflits et rétablir la stabilité dans les situations d'après-conflit. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies fournit le cadre régissant la participation des organisations régionales et sous-régionales aux questions liées à la paix et la sécurité internationales ainsi, que l'autorité du Conseil de sécurité. Ces organisations complètent les travaux de l'ONU grâce à leurs avantages relatifs, leur connaissance des questions régionales spécifiques et leur meilleure compréhension des causes des conflits.

Les défis actuels en matière de sécurité exigent le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le cadre de la gestion des situations de crise, de la prévention des conflits, de la médiation, du maintien de la paix, du règlement des conflits et de la consolidation de la paix, qu'aucun pays ni organisation ne peut relever seul. Nous saluons de ce fait l'engagement de l'Union européenne en faveur du multilatéralisme. La coopération avec l'ONU, dans son orientation et sa portée, atteste clairement de cet engagement.

L'Angola se félicite vivement de la Stratégie conjointe Union africaine-Union européenne et de la feuille de route adoptée lors du quatrième Sommet

Union européenne-Afrique, qui s'est tenue à Bruxelles en avril 2014, établissant un cadre à long terme pour les relations entre l'Afrique et l'UE, qui sera mis en œuvre par le biais de domaines d'action prioritaires définis conjointement, tels que la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, le développement durable et les problèmes mondiaux et émergents. Le partenariat Afrique/UE a également renforcé le dialogue qui s'est instauré entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne. Les réunions annuelles organisées entre ces deux organes constituent d'importants outils pour appuyer l'action de l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.

L'action de renforcement des capacités menée par l'Union européenne en Somalie et son effort de soutien direct à la Mission de l'Union africaine en Somalie, qu'elle maintient depuis le début, ont contribué pour une large part à ramener la stabilité et, nous l'espérons, une paix durable dans ce pays. Nous commençons à présent à voir des signes positifs dans ce sens.

Au Mali, l'Union européenne entend continuer d'appuyer le processus de stabilisation aux niveaux politique, de la sécurité, de l'aide humanitaire et du développement, dans le cadre de sa Stratégie pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel, afin d'aider le Mali à faire face aux enjeux complexes actuels au niveau national et de la région du Sahel. Nous nous félicitons du lancement, le 19 janvier, de la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali, qui vise à aider le pays à rétablir l'ordre constitutionnel et démocratique.

La République centrafricaine constitue l'un des cas les plus notoires ayant donné lieu à une coopération à grande échelle entre l'Union européenne et l'ONU, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales. La mise sur pied, le 19 janvier, d'une mission de conseil militaire de l'Union européenne, dont l'objectif est de fournir des conseils spécialisés dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, est une décision dont l'importance sera grande en termes de stabilisation du pays.

Je félicite énergiquement l'Union européenne de l'appui qu'elle apporte à la Guinée-Bissau, pays frère auquel nous sommes particulièrement attachés. En notre qualité de principal partenaire de développement de la Guinée-Bissau, nous nous réjouissons tout particulièrement que l'Union européenne ait levé les restrictions imposées à la coopération avec la

Guinée-Bissau maintenant que l'ordre constitutionnel est rétabli dans le pays et que les autorités en place s'emploient à changer l'encadrement militaire. La coopération fournie par l'Union européenne à la Guinée-Bissau en matière de prévention des conflits et d'approvisionnement en eau et en électricité, aux fins de redonner au peuple bissau-guinéen un minimum de moyens de subsistance, est des plus appréciées. L'appui budgétaire dont bénéficie l'État est un autre moyen de mettre en place les conditions d'une vie décente pour les citoyens du pays. Nous attachons également beaucoup de prix à la coopération apportée dans le renforcement des capacités en vue de consolider les institutions, d'améliorer la gouvernance et de promouvoir la réconciliation nationale et la stabilité macroéconomique, ainsi qu'aux ressources affectées à des projets portant sur des questions transversales, telles que la problématique hommes-femmes, la protection de l'enfance, l'environnement et l'appui aux organisations de la société civile en Guinée-Bissau.

Nous prenons acte et nous nous félicitons du rôle de premier plan que joue l'Union européenne en vue de trouver des solutions à la crise actuelle dans les Balkans occidentaux, et en particulier de sa participation aux efforts de normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo. L'Angola salue également l'attachement montré par l'Union européenne aux efforts diplomatiques visant à trouver une solution politique et pacifique au conflit ukrainien et à continuer d'apporter une assistance économique et humanitaire à l'Ukraine.

L'Angola engage l'Union européenne à continuer d'user de son influence en vue d'aider à trouver des solutions à un certain nombre de questions d'importance mondiale, lesquelles ont été très bien présentées au Conseil de sécurité aujourd'hui par la Haute Représentante. Nous souhaitons donc que M^{me} Mogherini revienne au Conseil de sécurité pour cimenter plus avant cette coopération importante entre nos deux organes.

M^{me} Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je souhaite cordialement la bienvenue au Conseil à la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, et je la remercie, ainsi que le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de leurs exposés.

Dans un monde qui s'aplanit sans cesse, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales n'est pas facultative, mais elle est au contraire une composante indispensable de la prévention, de la gestion

et du règlement des conflits. L'Union européenne a été un partenaire des plus fiables s'agissant de promouvoir les principes des Nations Unies et de renforcer le respect de l'état de droit. Elle est l'un des premiers bailleurs d'aide humanitaire. Comme l'a souligné le Secrétaire général pendant le dernier débat en date sur cette question (voir S/PV.7112), l'Union européenne est un défenseur des droits de l'homme et un partenaire sur lequel on peut compter dans la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement, le renforcement de l'égalité entre les sexes et la lutte contre les changements climatiques. Nous pouvons constater les résultats tangibles de cette coopération, comme en témoigne la première déclaration présidentielle jamais publiée sur le partenariat institutionnel et stratégique entre l'ONU et l'Union européenne (S/PRST/2014/4), adoptée pendant la présidence lituanienne il y a un an.

La menace du terrorisme a mis à rude épreuve les efforts collectifs de la communauté internationale, comme jamais auparavant. Si cette menace n'est pas nouvelle, les événements tragiques survenus récemment en Iraq, au Nigéria, dans la région du Sahel et ailleurs, y compris sur le sol européen, attestent de la capacité de propagation et de mutation que possède le terrorisme. Ce n'est que par la coopération institutionnelle que nous sommes à même de répondre à la nécessité urgente d'élaborer et d'appliquer des politiques efficaces de lutte contre le terrorisme.

La résolution 2178 (2014), qui fait date, fournit à cet égard des orientations importantes, et occupe une place majeure dans le programme du Comité contre le terrorisme que préside la Lituanie. En décembre dernier, le Comité a entendu l'exposé de M^{me} Mara Marinaki, Directrice chargée des questions internationales et multilatérales au Service européen pour l'action extérieure, sur le rôle de l'Union européenne dans les domaines d'intérêt commun (voir S/PV.7351). La Lituanie a récemment intégré le groupe de travail pour la lutte contre la rhétorique terroriste au sein de la Coalition mondiale pour combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant, qui s'inscrit dans la lignée de l'engagement renouvelé de l'Union européenne dans ce domaine.

Comme l'a réaffirmé le Sommet Union européenne-Afrique tenu à Bruxelles en avril dernier, l'Union européenne est déterminée à appuyer les efforts de l'Afrique pour prendre en charge sa propre sécurité. L'Union européenne continue d'apporter une assistance sur mesure, notamment par le biais de ses

missions politique de sécurité et de défense commune, et de contribuer financièrement aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. La République centrafricaine, le Mali et la Somalie sont quelques-uns des exemples de cas où l'Union européenne et l'ONU travaillent main dans la main pour rétablir la paix et ramener la stabilité. Une interaction constante et plus systématique entre l'ONU, l'Union européenne et les autres organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, revêt une importance cruciale pour garantir une réponse collective efficace aux défis mondiaux, telle l'épidémie sans précédent d'Ebola en Afrique de l'Ouest. L'Union européenne est un partenaire clef de l'ONU et des efforts nationaux d'éradication de cette maladie.

L'Union européenne joue un rôle actif dans les efforts déployés pour encourager les parties à reprendre le processus de paix au Moyen-Orient. Nous félicitons la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, de son engagement personnel à cet égard, et notamment de l'initiative qu'elle a prise récemment d'œuvrer à l'association plus étroite au processus des partenaires régionaux, en particulier l'Arabie saoudite, la Jordanie et l'Égypte. Cependant, l'Union européenne, avec ses États membres, reste l'un des principaux bailleurs de fonds à l'Autorité palestinienne.

La situation en Libye reste une source de grave préoccupation. Il est urgent de surmonter les divergences actuelles et de former un gouvernement d'unité nationale : c'est ce qui permettra de sauver le pays et d'empêcher la propagation de l'extrémisme radical et du terrorisme dans la région. Nous appuyons pleinement les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Bernardino León, à cet égard. Le Conseil doit se montrer particulièrement prudent dans les décisions qu'il prend sur la levée de l'embargo sur les armes et étudier les répercussions que de telles mesures auraient sur la région tout entière.

Nous apprécions les efforts que déploie la Haute Représentante pour parvenir à un règlement complet de la question nucléaire iranienne dans le cadre des négociations menées par les gouvernements des E3+3. L'issue satisfaisante de ces négociations renforcerait la stabilité et la sécurité de toute la région, et au-delà.

L'Union européenne doit continuer, avec l'ONU, d'œuvrer activement à la négociation d'un règlement politique au conflit syrien, seule voie de sortie de cette horrible tragédie. Nous attendons avec intérêt de découvrir ce que sera la stratégie régionale de l'Union

européenne pour la Syrie et l'Iraq, ainsi que contre la menace de Daech. Veiller à ce que les auteurs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations du droit international humanitaire répondent de leurs actes doit rester une priorité.

S'agissant à présent du voisinage européen, nous sommes convaincus que les accords de stabilisation et d'association passés entre l'Union européenne et le Kosovo ou la Bosnie-Herzégovine contribueront à la stabilité globale de la région. L'engagement de l'UE et sa détermination à faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina restent déterminants. Nous espérons bien que le processus de normalisation des relations entre les deux capitales continuera à avancer en même temps que la Serbie et le Kosovo progressent chacun sur la voie de l'intégration européenne. L'engagement des autorités de Bosnie-Herzégovine à entreprendre des réformes dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE est un signal fort.

La Lituanie reste préoccupée par l'évolution de la situation dans le sud du Caucase, où la Russie poursuit une politique d'annexion de facto des régions géorgiennes d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud sous couvert de prétendus traités d'alliance et d'intégration, en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Il est absolument nécessaire que des signaux positifs soient visibles en Ukraine. Ce conflit, provoqué par l'agression de la Russie contre son voisin, sape le système international né des cendres de la Seconde Guerre mondiale et menace la paix et la sécurité internationales. Les accords de cessez-le-feu ont été violés à maintes reprises par les militants soutenus par la Russie, provoquant la mort de milliers de personnes et entraînant des déplacements massifs et d'énormes souffrances. En adoptant la résolution 2202 (2015), le Conseil a appuyé de tout son poids les Accords de Minsk et l'application de l'ensemble de mesures adoptées. Nous devons veiller à ce que le cessez-le-feu ne s'avère pas aussi vain que les précédents. Les sanctions de l'UE doivent être maintenues aussi longtemps que la déstabilisation se poursuivra. D'autres mesures doivent être envisagées si les Accords de Minsk venaient à être violés de nouveau.

Tant l'UE que l'ONU doivent continuer à fournir un appui à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il faut assurer la surveillance de tout le tronçon de la frontière ukraino-russe par lequel des armes, des combattants et des mercenaires russes sont

passés librement. Les observateurs de l'OSCE doivent pouvoir avoir un accès sans entraves, sûr et protégé à toutes les zones. Une action soutenue de la part de l'ONU, de l'UE, de l'OSCE et du Conseil de l'Europe est nécessaire en vue de garantir un accès sûr, protégé et sans entraves à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris la Crimée et les régions frontalières avec la Russie. Il faut aussi que nous envisagions sérieusement l'option d'une opération de maintien de la paix, comme l'a demandé le Gouvernement ukrainien.

Les efforts internationaux visant à aider le Gouvernement et le peuple ukrainiens à faire face à la crise humanitaire dans le pays doivent être intensifiés. La Lituanie participe à l'opération conjointe organisée par la Commission européenne et les États membres de l'Union par le biais du Mécanisme de protection civile de l'UE et fournit un appui bilatéral et multilatéral pour répondre aux besoins humanitaires croissants du pays.

Enfin, nous attendons avec intérêt les prochains exposés que fera la Haute Représentante au Conseil.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, et la remercier de son pénétrant exposé, le premier qu'elle fait au Conseil depuis qu'elle a pris ses fonctions. Nous espérons que cela marque le début d'une interaction et d'une coopération continues entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son précieux exposé.

Dans l'environnement difficile dans lequel nous évoluons et face aux défis régionaux auxquels nous sommes confrontés, la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales est devenue un axe essentiel et indispensable pour la réalisation de la stabilité et de la paix régionales et internationales, et une option stratégique qui s'impose de plus en plus aux fins de l'examen de nombreuses questions et de la réalisation des aspirations de l'ONU, des États et des peuples.

La Jordanie est d'avis qu'il faut apporter des solutions régionales aux défis régionaux, forger des partenariats solides entre ces différentes organisations et accorder une plus grande attention aux relations de l'ONU avec des organisations régionales comme l'Union européenne, l'Union africaine et la Ligue des

États arabes. Cela contribuera à renforcer le rôle que jouent toutes ces organisations pour régler et contenir les conflits régionaux, étant donné qu'il n'y a pas de substitut au rôle que jouent les organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité dans leurs régions. Il est indéniable qu'elles comprennent mieux la nature des défis et des besoins de leurs régions.

Le rôle actif que joue l'Union européenne dans les enceintes internationales et les vastes partenariats qu'elle a noués aux plans bilatéral et régional, non seulement dans sa région et dans les pays voisins mais aussi avec nombre de pays de la planète, donne encore plus d'importance à l'action menée par l'ONU pour préserver la paix, prévenir les conflits et renforcer la sécurité régionale et internationale. Les valeurs et les objectifs que partagent l'ONU et l'UE facilitent aussi l'action menée par les deux organisations pour relever les défis de notre monde et promouvoir les droits de l'homme, l'égalité, les efforts de médiation et le rapprochement entre les parties à un conflit.

Au plan diplomatique et de la politique étrangère, l'Union européenne joue un important rôle en contribuant efficacement à la complémentarité régionale basée sur une coopération conjointe. Face aux défis mondiaux, aux menaces à la sécurité et aux pressions économiques qui caractérisent notre monde aujourd'hui, la contribution de l'Union européenne à nombre de missions régionales et internationales et à la mise au point d'un ensemble sans précédent d'outils et de mécanismes – pour renforcer les partenariats politiques, fournir un appui économique, faciliter les échanges commerciaux avec un certain nombre de pays, répondre aux crises et créer les conditions propices au règlement des conflits – est le signe d'une grande maturité.

La plupart des menaces actuelles sont de nature transfrontière et transrégionale, et ce qui caractérise l'Union européenne c'est sa conscience du fait que la sécurité et la sécurité de toute région est tributaire des événements en cours dans les pays voisins, et non seulement de l'unité, de la force et de la sécurité des pays de la région. Au Moyen-Orient, l'Union européenne joue un rôle actif dans le règlement de nombre de problèmes de la région, qu'elle considère comme faisant partie de ses priorités et préoccupations. Les États membres de l'Union européenne et les pays du Moyen-Orient ont un même intérêt vital et la même préoccupation concernant les problèmes de sécurité qui ont des répercussions graves sur les pays et les sociétés des deux régions, comme ceux que posent les organisations terroristes et

la criminalité transfrontière, dont on ne peut s'attaquer aux causes profondes sans un partenariat régional solide.

L'Union européenne est considérée comme un membre important du Quatuor, au même titre que l'ONU, les États-Unis et la Fédération de Russie, et joue un rôle important en vue de parvenir à un règlement global de la question israélo-palestinienne et à l'édification d'un État de Palestine indépendant, outre qu'elle est le principal donateur au peuple palestinien. Parvenir à la paix entre Palestiniens et Israéliens est l'un des principaux objectifs de la politique étrangère de l'UE, ce qui prouve sa détermination à s'impliquer plus avant et à jouer un rôle déterminant en vue du règlement du conflit israélo-palestinien et d'autres conflits épineux au Moyen-Orient.

Un autre exemple du rôle actif de l'Union européenne se reflète dans le concours qu'elle apporte aux pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en vue de les aider à mener des réformes politiques, à faciliter leur transition démocratique et à appuyer leur développement économique et social. En Libye, la détérioration de la situation a des répercussions non seulement sur les pays voisins mais aussi sur l'Europe, le Moyen-Orient et le monde entier. C'est pourquoi il importe d'intensifier la coopération internationale et de mettre l'accent sur l'appui au dialogue politique mené sous l'égide de l'ONU, tout en continuant à chercher le meilleur moyen d'aider le Gouvernement libyen et ses institutions constitutionnelles légitimes à relever les défis politiques et sécuritaires auxquels ils sont confrontés, et à lutter contre l'extrémisme et le terrorisme pour que la Libye puisse mener à bien sa transition.

Le rôle positif de l'Union européenne et ses efforts pour enrayer les crises et assurer la stabilisation dans les pays des Balkans, en particulier au Kosovo, en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'en Ukraine, ne nous échappent pas, pas plus que sa participation au renforcement des capacités de ces pays et à la construction de sociétés stables à même d'y garantir l'état de droit et d'y maintenir la paix et la sécurité.

Le rapprochement entre les pays du Moyen-Orient et les États de l'Union européenne a donné des résultats positifs, notamment les relations particulières qu'entretiennent la Jordanie et l'Union européenne. La Jordanie, en tant que pays voisin de l'Union européenne, est liée par un partenariat stratégique et des relations de coopération remarquables et efficaces avec l'Union européenne dans le cadre du Partenariat

euro-méditerranéen. La Jordanie est également le premier partenaire méditerranéen avec lequel l'Union européenne a mené à bien des négociations techniques qui ont abouti à des progrès dans le cadre de la Politique européenne de voisinage. En outre, la Jordanie est le premier État du Moyen-Orient à avoir signé avec l'Union européenne un accord de partenariat en matière de migration et de mobilité.

Enfin, je tiens à insister sur le fait que les conflits et les défis qui nous entourent soulignent que le renforcement de la coopération, la coordination des efforts, l'échange des connaissances et des enseignements tirés de l'expérience entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales sont plus que jamais nécessaires, afin de s'attaquer aux menaces actuelles à la paix et à la sécurité par le développement des domaines de l'alerte rapide en cas de crise, de la prévention, et du rétablissement, du maintien et de la consolidation de la paix. Il est important de continuer de travailler conjointement avec ces organisations tant que cela cadre avec les buts et objectifs de l'ONU et contribue à appuyer la mission du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons tout d'abord à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil de sécurité. Nous la remercions ainsi que le Secrétaire général pour leurs exposés.

La Fédération de Russie a toujours été favorable au développement et au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux et sous-régionaux. Cette coopération doit être ancrée dans la Charte des Nations Unies, et notamment son chapitre VIII. C'est sur cette base, et conformément, également, à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale, adoptée en mai 2011, que doit se construire la coopération entre notre organisation universelle et l'Union européenne. De toute évidence, l'Union européenne est l'un des grands acteurs économiques et politiques de la scène internationale et elle contribue au renforcement du multilatéralisme, sous l'égide de l'ONU, à la lutte contre les nouveaux défis et menaces, et à l'élimination de la pauvreté. Nous estimons que, par sa coopération, y compris financière, l'Union européenne apporte une valeur ajoutée dans des situations concernant des pays donnés, notamment la République centrafricaine, le Mali, voire la région du Sahel dans son ensemble, ainsi

que dans les efforts pour un règlement pacifique de la question relative au programme nucléaire iranien.

Nous prenons acte de la contribution des missions de l'Union européenne, menées dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune, aux efforts internationaux de règlement des conflits. Bien que les relations entre l'Union européenne et la Russie soient actuellement mises à rude épreuve, nous sommes prêts à continuer de coopérer avec Bruxelles et tous les États membres de l'Union européenne sur toute une série de questions d'intérêt commun.

Même si nos positions divergent sur certaines questions internationales, nous n'en continuons pas moins de coopérer dans diverses instances, y compris à l'ONU. Nous luttons par exemple contre des problèmes mondiaux tels que le terrorisme, l'extrémisme religieux, la piraterie, le trafic de drogue, la criminalité transnationale, les migrations clandestines et la maladie à virus Ebola. Nous unissons aussi nos efforts concernant le processus de paix au Moyen-Orient et nous nous employons de concert à trouver une solution à la situation en Libye et au dossier du programme nucléaire iranien. Nous souhaitons coopérer pleinement avec Bruxelles mais seulement si cette coopération est menée sur un pied d'égalité et prend en considération les intérêts et préoccupations de l'un et de l'autre. Nous espérons que l'Union européenne se défera de l'influence fâcheuse des marginaux antirusse dans ses rangs.

Nous avons une expérience positive des activités conjointes spéciales menées en matière de sécurité, y compris les opérations et missions passées en Bosnie-Herzégovine, au Tchad et en République centrafricaine, ou, actuellement, l'opération Atalante de lutte contre la piraterie menée dans la Corne de l'Afrique. À cet égard, il importe de rappeler que, lorsqu'ils mettent en place des opérations pour gérer des crises, l'Union européenne et ses États membres doivent toujours se conformer rigoureusement aux décisions pertinentes du Conseil de sécurité. Tout en reconnaissant l'importance des efforts faits par Bruxelles pour établir un dialogue entre Belgrade et Pristina, nous signalons qu'il appartient aux parties de parvenir elles-mêmes à des accords, sans aucune pression et sans porter atteinte au rôle de l'ONU.

Nous suivons de près le travail réalisé par la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine, lancée le 1^{er} décembre. Nous espérons, entre autres, que cette mission contribuera à éliminer le sentiment nationaliste qui

règne au sein des services de répression et des autorités judiciaires ukrainiens. À ce stade, nous considérons qu'une de ses tâches principales consiste à qualifier juridiquement les activités des bataillons punitifs des prétendues armées privées dans le sud-est de l'Ukraine et à contribuer au règlement du problème des groupes armés ukrainiens illégaux. Nous nous attendons également à ce que la loi de lustration ukrainienne et d'autres lois visant à limiter les droits de certains groupes de la société ukrainienne fassent l'objet d'évaluations fondées sur des principes. Nous ne comprenons pas pourquoi l'Union européenne n'a toujours pas réagi au fait que, en association avec une fête nationale ukrainienne, un jour a été proclamé pour célébrer l'armée d'insurrection collaborationniste ukrainienne créée par les nazis pour mener des opérations punitives dans les territoires qu'ils occupaient.

En guise de conclusion, je tiens à dire que, s'il est certes de plus en plus nécessaire d'élaborer des mécanismes efficaces de répartition des tâches entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union européenne, le rôle prépondérant du Conseil de sécurité dans les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure incontestable. C'est là un fait consacré par la Charte des Nations Unies, qui ne peut être remis en question.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence française d'avoir convoqué la présente séance pour débattre de la question de la coopération entre l'ONU et les organismes ou accords régionaux, et M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé.

Comme nous l'avons souligné dans de précédentes déclarations au Conseil, le Chili considère que l'action collective est impérative pour permettre au système multilatéral de faire face de manière efficace aux menaces, traditionnelles ou nouvelles. Cette action est renforcée par la participation des mécanismes régionaux et sous-régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et doit toujours être coordonnée par l'ONU. Dans ce contexte, il nous paraît capital de continuer de promouvoir la meilleure coopération possible avec les organismes régionaux et sous-régionaux en matière de prévention et pour toutes les étapes et tous les défis que présentent les situations de crise et les situations d'après-conflit. L'Union européenne a les moyens de prendre des mesures efficaces concernant des questions liées à la paix et

à la sécurité et de contribuer à la mise en œuvre des mandats définis par le Conseil. Nous tenons à insister sur la promotion de l'état de droit et la protection des droits de l'homme en tant qu'aspects essentiels de la reconstruction des sociétés fracturées, des domaines dans lesquels nous partageons les préoccupations de l'Union européenne.

Il est dans l'intérêt de mon pays d'appuyer les processus de maintien de la paix et d'après-conflit, et c'est sur cette base que nous participons, depuis 2003, à l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne. À partir de cette expérience, nous avons renforcé notre coopération par un accord-cadre de gestion des crises dont le but est de renforcer nos capacités de mener des missions de maintien de la paix et des interventions humanitaires, de promouvoir le développement d'une composante civile dans de futures opérations et de faciliter l'accès aux connaissances et échanges techniques.

Grâce à ses opérations politiques et militaires, l'Union européenne a facilité les processus de paix et les activités d'après-conflit dans différents pays et régions. La multiplication de ses opérations ces 10 dernières années est le signe de l'émergence de nouveaux conflits appelant une action collective dans le cadre de laquelle l'Union européenne peut là encore continuer de contribuer aux efforts du Conseil. La participation de l'Union européenne au relèvement de pays touchés par des crises est importante, comme le montre l'appui qu'elle apporte au Mali et à la Somalie grâce à ses missions d'entraînement militaire, ou au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, grâce aux missions menées dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune afin de renforcer la capacité des forces militaires et politiques de ces pays. Il convient également de mentionner l'opération Atalante qui lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

Nous notons également avec intérêt que l'Union européenne est en train de mettre en place des capacités spécifiques en vue d'assurer une intervention et un déploiement rapides face à des situations de conflit armé. Il est indispensable que la coopération croissante des organisations régionales tienne compte du principe d'appropriation nationale, lequel renforce la légitimité et l'efficacité des efforts déployés par les différentes organisations dans différentes régions.

Nous voudrions conclure en abordant une question qui intéresse tant le Chili que l'Union européenne, à

savoir la question des femmes en période de conflit armé. Nous sommes, nous aussi, favorables au renforcement de la protection des femmes dans de telles situations, lequel doit aller de pair avec leur participation active aux efforts de consolidation de la paix et à la prise de décisions dans le cadre des processus d'après-conflit. Ceci est particulièrement pertinent en cette année où nous célébrons le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Enfin, nous estimons que les organisations régionales et sous-régionales doivent jouer un rôle actif en vue de l'application de cette résolution dans le cadre de leurs missions politiques et militaires dans les zones de conflit, notamment en promouvant et en mettant en œuvre le plan d'action en sept points proposé par le Secrétaire général en 2010.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Federica Mogherini et pour la féliciter de son accession au poste de Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Par ailleurs, je remercie le Secrétaire général et la Haute Représentante de leurs déclarations.

La Malaisie appuie sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur du renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales afin qu'elles puissent travailler en étroite collaboration en vue de prévenir, gérer et régler les crises en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Les organisations régionales, telle l'Union européenne, ont les ressources, les compétences et le statut international leur permettant de jouer plusieurs rôles, notamment en tant que médiateurs, observateurs, donateurs et artisans de la paix, dans diverses zones de conflit de par le monde.

En tant que membre du Quatuor pour le Moyen-Orient, l'Union européenne joue un rôle essentiel en contribuant au processus de paix au Moyen-Orient, qui vise à trouver une solution durable au conflit israélo-palestinien vieux de plusieurs décennies. Nous nous félicitons de l'engagement dont a fait preuve M^{me} Mogherini, comme en témoignent sa visite à Gaza en novembre dernier et ses contacts accrus avec les dirigeants de l'Autorité palestinienne. La Malaisie se félicite de la déclaration faite par la Haute Représentante en novembre dernier, qui a souligné que la création d'un État palestinien sur la base de la solution des deux États était l'objectif ultime et représentait la position de l'Union européenne, à savoir un État de Palestine

indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël et ses autres voisins dans la paix et la sécurité.

La Malaisie se réjouit de l'appui financier que l'Union européenne continue d'apporter à la mise en place d'institutions et d'infrastructures dans les territoires palestiniens occupés dans le but de créer un État palestinien viable. Nous nous félicitons également de la reconnaissance de l'État de Palestine par la Suède l'an dernier, et nous espérons que d'autres membres de l'Union européenne s'engageront bientôt sur la même voie.

L'Union européenne étant une organisation régionale qui s'enorgueillit de ses valeurs fondamentales de défense des droits de l'homme et de l'état de droit, nous l'exhortons à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre l'impunité dans le cadre du conflit israélo-palestinien, au vu notamment des atrocités de masse commises contre les civils palestiniens pendant le conflit de Gaza l'an dernier, de l'expansion continue des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés, de la poursuite de la construction du mur de séparation par Israël en violation de l'avis consultatif rendu en 2004 par la Cour internationale de Justice, et, plus récemment, de la suspension par Israël du versement des recettes fiscales en violation de ses obligations découlant du Protocole de Paris aux Accords d'Oslo.

Nous avons entendu à maintes reprises des mises en garde de la part de l'ONU, y compris du Secrétaire général, selon lesquelles la situation dans les territoires palestiniens occupés n'est pas viable en raison de l'occupation israélienne qui persiste. Nous avons également constaté une désillusion généralisée face à l'action du Quatuor, notamment au sein de la région. Nous espérons sincèrement que la communauté internationale tiendra compte de ces mises en garde et commencera à s'attaquer aux causes profondes du conflit, au lieu de maintenir sa démarche fragmentaire qui consiste à traiter les symptômes de la crise. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective d'une reprise rapide des négociations sur le processus de paix au Moyen-Orient et nous demandons à l'Union européenne, en sa qualité de membre du Quatuor, d'intensifier ses efforts à cette fin.

Dans le même temps, pour ce qui est du programme nucléaire iranien, la Malaisie salue le rôle important que joue l'Union européenne en vue du règlement de cette question, dans le contexte des négociations en cours entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran.

Après l'adoption mémorable, le 24 novembre 2013, du Plan d'action conjoint, nous assistons aujourd'hui aux dernières étapes d'un processus qui pourrait aboutir à un accord d'une importance véritablement historique, dont ma délégation espère qu'il permettra de régler définitivement et pacifiquement la question nucléaire iranienne. La Malaisie encourage toutes les parties à poursuivre leurs efforts en faveur du dialogue et de l'entente, en vue de surmonter les divergences de vues qui subsistent.

En ce qui concerne l'Afrique, nous saluons le rôle et la contribution de l'Union européenne sur ce continent, de la prévention à la gestion des conflits en passant par la transition au lendemain de conflits et le développement durable. Nous saluons également l'appui apporté par l'Union européenne, au moyen de ses compétences techniques, en vue d'assurer le succès des processus électoraux dans les pays africains, notamment au Burundi.

S'agissant de la situation au Mali, la Malaisie voudrait saisir cette occasion pour présenter ses condoléances aux familles des victimes des attentats terroristes perpétrés récemment à Bamako et Kidal, les 7 et 8 mars, qui ont coûté la vie à des civils et à des membres du personnel des Nations Unies, ainsi qu'à un membre du personnel de la délégation de l'Union européenne. Nous condamnons vigoureusement cet acte ignoble.

Nous saluons le rôle important que joue l'Union européenne à l'appui du processus d'Alger. En sa qualité de co-médiateur, l'Union européenne continue de jouer un rôle constructif en apportant son concours aux parties maliennes en vue de parvenir à la réconciliation nationale et à un règlement pacifique et durable de la crise. Nous estimons que l'engagement continu de l'Union européenne, en étroite coopération avec l'ONU et l'Union africaine, est essentiel en cette heure cruciale.

En ce qui concerne la Libye, la Malaisie prend note des efforts consentis actuellement par l'Union européenne, qui fournit une aide humanitaire aux demandeurs d'asile dans la région méditerranéenne. Par ailleurs, nous souhaiterions voir l'Union européenne jouer un rôle plus important dans le contrôle et la prévention de la circulation illicite d'armes et de pétrole dans la Méditerranée, ainsi que dans la lutte contre les menaces à la sécurité posées par le terrorisme dans la région.

Les conditions de sécurité précaires et la situation humanitaire catastrophique en République centrafricaine exigent toute notre attention. L'action multidimensionnelle de l'Union européenne en République centrafricaine, notamment par l'intermédiaire de son opération militaire (EUFOR RCA), illustre le rôle essentiel que la communauté internationale peut jouer aux côtés de l'ONU pour rétablir la paix et la sécurité en République centrafricaine. Nous félicitons l'EUFOR RCA pour l'importante contribution qu'elle a apportée en vue de stabiliser les conditions de sécurité à Bangui et nous prenons note de la fin de son mandat, le 15 mars. Nous saluons la décision de l'Union européenne de déployer une mission de conseil militaire de l'Union européenne en République centrafricaine, qui, nous l'espérons, permettra de maintenir l'élan imprimé pour renforcer le secteur de la sécurité dans ce pays et jeter les bases d'une stabilité durable.

En Europe même, la crise ukrainienne constitue une menace à la sécurité et à la stabilité de la région. Nous saluons l'initiative prise par des membres de premier plan de l'Union européenne, notamment la France et l'Allemagne, de s'engager dans un dialogue avec les parties au conflit en vue de désamorcer la crise. Nous nous félicitons de l'accord qui en a résulté, portant sur l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, qui a été entériné par le Conseil. Nous exhortons toutes les parties à respecter pleinement les dispositions de cet accord afin de faciliter un règlement politique définitif de cette crise. Nous appelons l'Union européenne à jouer un rôle constructif à cette fin. Nous avons également suivi avec beaucoup d'intérêt le lancement récent par l'Union européenne d'un processus d'examen de la Politique européenne de voisinage dans le but d'établir des partenariats solides et de mieux relever les défis auxquels se heurte l'Union européenne dans le contexte de ses relations avec ses voisins.

En ce qui concerne les Balkans occidentaux, nous saluons le rôle stabilisateur joué par l'ONU dans les pays de la région qui sortent d'un conflit, tels que la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo. Nous nous félicitons de la percée réalisée sur la voie de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie, ainsi que de la volonté manifestée par M^{me} Mogherini de continuer à faciliter les pourparlers de haut niveau entre Pristina et Belgrade, le 9 février dernier à Bruxelles.

Par ailleurs, nous appuyons pleinement le rôle que continue de jouer l'Union européenne dans le raffermissement des institutions démocratiques, de

l'état de droit et du processus de réconciliation, dans le renforcement des capacités, et dans la création d'une économie de marché fonctionnelle dans les Balkans occidentaux.

En guise de conclusion, la Malaisie se félicite que la Haute Représentante de l'Union européenne ait réaffirmé l'intention de l'Union de continuer de coopérer étroitement avec l'ONU pour défendre les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. En sa qualité de membre du Conseil, la Malaisie réitère sa volonté de jouer un rôle constructif dans un rapprochement constant avec les organisations régionales, en particulier une organisation aussi efficace et fermement établie que l'Union européenne, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande souhaite à son tour la bienvenue au Conseil à la Haute Représentante, M^{me} Mogherini, qu'elle remercie de son exposé.

La Nouvelle-Zélande est un partisan convaincu de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous ferons toujours valoir la primauté du Conseil et l'autorité unique qui lui est conférée par la communauté internationale, mais il est clair que les connaissances et les perspectives locales sont essentielles à la réalisation de notre objectif commun de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il n'existe pas de méthode universelle de coopération avec les organisations régionales. Chacune d'entre elles recèle le potentiel nécessaire pour contribuer aux travaux du Conseil, indépendamment de sa taille ou de ses ressources. L'Union européenne constitue un bon exemple de la manière dont les organes régionaux peuvent interagir efficacement avec l'ONU, mais d'autres organisations régionales ont leur propre mode de fonctionnement. Comme nous le savons par notre expérience dans la région du Pacifique, l'ONU ne peut appuyer la stabilité à long terme que sur la base d'une interaction véritable et respectueuse avec les acteurs locaux.

Le rôle de garante de la paix, de la stabilité et de la prospérité que joue l'Union européenne dans sa région est bien connu. Avec, au cœur des idées qui l'ont fait naître et sont sa raison d'être, la prévention des conflits, et sa proximité avec des régions en proie aux conflits, de même que les liens qui la relient avec elles, elle est

bien placée pour jouer un rôle dans tous les domaines d'action du Conseil.

Il est impossible de passer en revue aujourd'hui la totalité du champ des possibilités, mais certaines ont récemment revêtu une importance particulière.

La Nouvelle-Zélande appuie fermement la conclusion d'un accord global sur le programme nucléaire de l'Iran, et elle reconnaît le rôle constructif joué par les Gouvernements des E3+3 dans le cadre de ces négociations complexes. D'autre part, comme l'a fait observer la Nouvelle-Zélande devant le Conseil durant le débat public de janvier sur la question (voir S/PV.7360), le conflit au Moyen-Orient entre Israël et la Palestine constitue une menace grave et permanente à la paix et à la sécurité internationales. Nous estimons que le Conseil a un rôle à jouer en vue de ramener les parties à la table de négociation, pour y négocier, il faut l'espérer, une solution prévoyant deux États. Nous reconnaissons les efforts notables que déploie, précisément, l'Union européenne dans la poursuite de ce même objectif.

Nous applaudissons également à la part que prend l'Union européenne aux initiatives internationales visant à gérer les conséquences humanitaires de la crise syrienne, à la fois à l'intérieur de la Syrie et dans le reste de la région. En Afrique, l'Union européenne a montré ce qu'elle pouvait apporter aux travaux du Conseil par son engagement à long terme au Mali et en Somalie, pour ne nommer que deux pays.

En République centrafricaine, où le Conseil va se rendre cette semaine, une force de l'Union européenne appuie fermement les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et la France afin de stabiliser la situation sur le plan de la sécurité. Cette force est sur le point d'être remplacée par une mission de conseil militaire de l'Union européenne, dont j'espère qu'elle sera annonciatrice d'une interaction continue du Conseil avec l'Union européenne et les autres parties prenantes afin que la population centrafricaine puisse enfin véritablement recueillir les dividendes de la paix.

À l'avenir, la Nouvelle-Zélande exhorte l'Union européenne à maintenir l'accent sur la prévention des conflits, en collaboration avec les organisations régionales, notamment en Afrique. De par son histoire, sa géographie, sa taille et son expérience, l'Union européenne est dotée d'atouts et de perspectives particuliers qu'elle peut mettre à profit. Il est dans

notre intérêt à tous qu'elle s'en serve pour édifier des partenariats qui permettent d'empêcher l'apparition ou la réapparition de conflits. Ce faisant, elle pourra toujours compter sur l'appui de la Nouvelle-Zélande. Car notre foi dans une démarche plus active de prévention des conflits au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles la Nouvelle-Zélande a brigué un siège au Conseil, et elle se réjouit par avance de collaborer avec l'Union européenne dans la poursuite de cet objectif.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, et je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général, des exposés que vous avez présentés aujourd'hui.

Comme vous le soulignez à juste titre, Monsieur le Président, nous sommes confrontés à des problèmes pressants sans précédent qui sont aussi divers que dangereux. La manière dont nous nous attaquons à chaque problème souligne la profondeur et l'importance de notre partenariat avec l'Union européenne, et je voudrais aborder ce matin certains de ces problèmes.

Nous avons tous, depuis nos pays des quatre coins du monde, vu avec horreur une barbarie médiévale se répandre sur les territoires de la Syrie, de l'Iraq et du nord du Nigéria. Boko Haram et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) ont montré qu'ils avaient plus qu'un penchant pour la cruauté; ils ont un dégoût avéré de la modernité. La pensée rationnelle, la diversité religieuse et les différences de toutes sortes sont utilisées pour justifier des crimes tellement barbares qu'ils choquent notre conscience.

Pourtant, en dépit de ce déferlement d'horreurs, nous voyons beaucoup trop de ressortissants d'un trop grand nombre de pays, dont beaucoup sont représentés autour de cette table, parcourir d'immenses distances pour prendre part à cette croisade de cruauté. Si nous voulons faire progresser la cause de la paix et de la sécurité internationales, si nous voulons protéger les libertés les plus fondamentales, la liberté de religion, la liberté d'expression et la liberté de pensée, si nous voulons vaincre la terreur, nous devons rester fermes dans notre condamnation et unis dans notre lutte contre ceux qui apportent leur concours, ou qui conspirent ou participent à l'entreprise meurtrière de l'EIIL et de Boko Haram. Et lorsque leur idéologie dépravée se manifeste plus loin à l'étranger, que ce soit dans les locaux d'un

magazine français qui s'exprime par la satire, ou par le massacre d'innocents venus faire leurs courses dans un supermarché kasher, nous devons rester fermes dans notre détermination de vaincre ce nouveau danger qui menace notre société mondiale et nos libertés collectives.

Ainsi, nous nous félicitons que l'Union européenne ait récemment annoncé qu'elle débloquait 1 milliard de dollars pour faire face à la situation en Syrie et en Iraq et faire avancer la lutte contre l'EIL. La stratégie régionale dévoilée par l'Union européenne en février est un apport précieux à l'action de la communauté internationale dans cette crise.

Si nous parlons souvent de faire pièce à l'extrémisme violent, et nous avons convenu dans la résolution 2178 (2014) qu'il s'agit d'un élément essentiel face à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, nous avons une connaissance trop limitée de ce qui fonctionne et ne disposons même pas d'une appréhension commune de ce que cela signifie. La lutte que mène contre l'extrémisme un État Membre peut être la définition même de la répression politique pour un autre. Nous ne devons pas passer sous silence les risques de manipulations, mais nous ne devons pas davantage nous dérober devant le problème que représente le fait que beaucoup trop, dans un trop grand nombre de pays, rejoignent des organisations terroristes qui cherchent à mettre en péril le tissu même de notre monde civilisé.

Faire pièce à l'extrémisme violent doit donc être un processus d'action commune au niveau local, par la fourniture de services à ceux qui en ont besoin, de ressources à ceux qui n'en ont pas, le renforcement de la résilience des populations ciblées par les recruteurs et en montrant les chemins de la paix à ceux qui sont attirés sur la pente de la terreur. Réaliser le moindre de ces objectifs est beaucoup plus difficile que d'en parler, et c'est pourquoi la Maison Blanche a convié les pays, à Washington le mois dernier, à un sommet de haut niveau consacré à la lutte contre l'extrémisme violent, afin de faciliter l'échange de pratiques optimales, d'élaborer de nouvelles stratégies et de saisir les occasions qui se présentent. Nous trouvons encourageants le soutien et les promesses déjà annoncés par nos partenaires, y compris par l'Union européenne, pour donner suite aux principes et objectifs arrêtés lors du sommet. C'est un défi auquel nous devons faire face, et nous que devons relever.

La lutte contre le terrorisme unit tous les membres du Conseil. Nous devons être tout aussi unis dans

notre respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale des autres États Membres. Pourtant, au cours de l'année écoulée, il a été porté atteinte à la paix en Europe de la manière la plus fondamentale qui soit. La Russie, membre permanent du Conseil, a décidé de son propre chef de s'emparer de territoires, de provoquer l'instabilité et de redessiner les frontières internationales de son voisin, l'Ukraine. Nous saluons les mesures prises par l'Union européenne, notamment l'imposition de sanctions, pour faire pression sur la Russie afin de désamorcer la situation en Ukraine. Ces sanctions doivent être maintenues jusqu'à ce que la Russie se conforme pleinement aux engagements qui lui incombent en vertu des Accords de Minsk. Nous continuerons de collaborer avec l'Union européenne et d'utiliser tous les moyens multilatéraux dont nous disposons pour trouver une solution rapide au conflit actuel qui cause tant de souffrances au peuple ukrainien. Les Accords de Minsk du mois de septembre ont été signés. L'ensemble de mesures en vue de leur application ont été signées. Il est maintenant temps que ces accords se traduisent par un changement de comportement. Aussi bien la Russie que les séparatistes qu'elle soutient sont signataires du plan d'application des Accords de Minsk, et nous espérons qu'ils respecteront tous les accords qu'ils ont signés.

L'Union européenne et l'ONU sont des partenaires majeurs dans l'action qui est menée pour faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient, notamment dans le rôle qu'elles jouent en tant que membres du Quatuor. Nous restons déterminés à coopérer avec les parties et l'ensemble de nos partenaires pour parvenir à une paix globale et durable entre Israéliens et Palestiniens. En dépit de la présentation tendancieuse des faits que nous avons entendue aujourd'hui, nous demeurons convaincus que les négociations sur le statut final sont le seul moyen pour les parties de parvenir à un règlement pacifique.

Bien entendu, pour rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient, nous devons veiller à ce que l'Iran n'acquière pas l'arme nucléaire. Le programme nucléaire iranien est une source de profonde et grave préoccupation pour le monde entier, et à juste titre. Nous pensons que la diplomatie est la voie idéale pour atteindre notre objectif commun, qui est de faire en sorte que l'Iran ne puisse jamais se doter de l'arme nucléaire. C'est pourquoi nous poursuivons notre travail crucial avec l'Union européenne dans le cadre des négociations des P5+1. C'est pourquoi nous devons inciter l'Iran à coopérer sérieusement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. C'est pourquoi nous devons

appliquer scrupuleusement les résolutions adoptées par le Conseil. Il faut empêcher l'Iran d'acquérir des armes nucléaires.

Pour ce qui est du maintien de la paix, nous devons tous faire davantage. L'Organisation a aujourd'hui plus que jamais besoin de l'appui de forces armées bien équipées. Nous avons vu le rôle que les opérations militaires et civiles de l'Union européenne jouent dans la lutte contre la piraterie au large de la Corne de l'Afrique, dans la formation des contingents au Mali, dans le renforcement de la sécurité en République centrafricaine, dans le renforcement des capacités civiles au Niger. Il y a 20 ans, les pays européens jouaient déjà un rôle de premier plan dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies; 25 000 soldats issus des armées européennes servaient dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, soit plus de 40 % des Casques bleus de l'époque. Aujourd'hui, il serait bien utile que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouissent d'un éventail plus large de pays fournisseurs de contingents et d'autres formes d'assistance. Comme l'a annoncé l'Ambassadrice M^{me} Power il y a quelques heures à Bruxelles, le Président Obama organisera à cet égard un sommet réunissant les dirigeants de la planète au mois de septembre à New York, afin de faire en sorte que l'ONU et le monde disposent des soldats de la paix nécessaires pour faire face aux crises actuelles.

Les valeurs sur lesquelles a été fondée l'Union européenne sont les mêmes que celles qui donnent sa force à l'ONU. Ce sont des valeurs qui consolident notre action collective et animent notre quête de paix et de sécurité. Ce sont des valeurs qui reconnaissent la force de la diversité des expressions, la richesse de la diversité des points de vue, la résilience de la diversité des croyances, et la foi dans la promesse éternelle de l'égalité et de la liberté pour tous. Dans nos efforts pour remédier aux nombreux défis et menaces auxquels nous sommes confrontés, nous pourrions toujours compter sur le partenariat approfondi et durable que nous et l'Organisation avons noué avec l'Union européenne, et en tirer une grande fierté.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la participation du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et tenons également à remercier M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de son exposé.

La République bolivarienne du Venezuela attache une importance particulière au rôle des organisations régionales dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, notamment par le règlement négocié des conflits. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union européenne et par d'autres instances régionales dans ce domaine. Nous sommes convaincus que les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle positif dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans les processus de consolidation de la paix au moyen du relèvement, de la reconstruction et du développement des sociétés sortant d'un conflit. Nous sommes d'avis que l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union européenne, doivent entretenir une coopération étroite, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous pensons qu'en matière de gestion de crises, l'Union européenne et ses membres doivent agir en accord avec les buts et principes énoncés dans la Charte.

Nous attachons de l'importance au rôle joué par la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, sous les auspices de l'ONU.

Nous nous félicitons des perspectives d'une solution politique en Ukraine, où la situation évolue favorablement, en particulier depuis la décision prise par les représentants de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne le 12 février à Minsk, et approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). Nous accueillons favorablement les efforts entrepris par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en vue d'appuyer l'application effective des Accords de Minsk, y compris le retrait des armes lourdes par les parties en présence, et rappelons que les parties doivent respecter strictement ce qui a été convenu à Minsk le 12 février concernant la protection des civils et étayer le processus visant à remédier à la situation humanitaire.

L'intensification des conflits armés et la poursuite de situations coloniales et d'occupation étrangère au Moyen-Orient nuisent à la paix et la sécurité internationales. Nous ne pouvons pas rester indifférents devant ces faits et leur la gravité. Nous sommes convaincus que l'Union européenne et le Conseil de sécurité sont tous les deux appelés à jouer un rôle important dans la promotion d'un règlement définitif du conflit israélo-palestinien, comprenant notamment la fin de l'occupation des territoires palestiniens et la création d'un État palestinien libre, souverain et indépendant,

sur la base des frontières sûres et internationalement reconnues d'avant 1967.

Nous réaffirmons notre conviction qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise actuelle en Libye. Nous demandons que l'on redouble d'efforts en vue de faciliter le dialogue et de réduire les tensions, et que l'on s'abstienne de toute mesure susceptible de les aggraver. À cet égard, nous nous félicitons de la reprise des négociations au Maroc, facilitées par les efforts de M. Bernardino León, dans le but de parvenir à une solution politique qui pourvoie à la formation d'un gouvernement d'unité nationale. À cette fin, il convient d'inciter les parties à poursuivre le dialogue de manière ouverte pour pouvoir instaurer une paix solide et durable menant à la réconciliation nationale, et de demander à des acteurs externes jouissant d'une influence sur les parties de les dissuader d'adopter des mesures allant à l'encontre de la paix, de la sécurité et du développement de la Libye.

Nous nourrissons l'espoir que la paix et la stabilité politique au Burundi se consolideront et que le peuple et le Gouvernement de ce pays pourront bénéficier de tout l'appui nécessaire, aux fins du bon déroulement des prochaines élections, dans le respect du droit souverain de ce peuple à l'autodétermination. De même, nous appelons à renforcer la coopération internationale destinée à ce pays, et ce sans préalable, en vue d'éliminer la pauvreté, qui est l'une des causes profondes des conflits qui frappent les États de la région.

Les efforts de paix promus par l'ONU en République centrafricaine doivent s'accompagner, de la part de la communauté internationale, d'un effort simultané et soutenu consistant à établir une coopération et à fournir de l'aide économique en vue de réduire la pauvreté et les inégalités pour instaurer une paix longue et durable. L'appui de l'Organisation aux élections à venir souligne le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix dans la quête d'une paix durable.

Enfin, nous espérons que ces canaux de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne contribueront à la paix et la sécurité internationales.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de son exposé et de son rôle de chef de file dans la consolidation

des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, rôle qu'il a si bien conceptualisé dans sa déclaration de ce matin.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à M^{me} Mogherini pour son premier exposé au Conseil de sécurité en sa qualité de Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage à sa prédécesseure, M^{me} Catherine Ashton, pour la contribution qu'elle a apportée au renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne et, en particulier, pour les efforts qu'elle a déployés afin de faire progresser la paix et la sécurité dans le monde.

Le Nigéria reconnaît le rôle central que joue l'Union européenne, en tant que partenaire clef de l'ONU et de diverses organisations régionales, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes d'avis qu'au fil du temps, l'Union européenne a démontré un attachement résolu à la promotion des droits de l'homme, à la coopération au service du développement et à l'assistance humanitaire à l'échelle mondiale. S'agissant du maintien de la paix et de la sécurité, l'Union européenne a apporté des contributions importantes dans divers endroits un peu partout dans le monde. En avril 2014, elle a déployé une mission de maintien de la paix en République centrafricaine à l'appui des forces de l'Union africaine et des forces françaises qui se trouvaient déjà sur place. Le Nigéria rend hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi dans cette mission et les félicite des efforts acharnés qu'ils ont déployés dans l'exécution de leur mandat, même dans des circonstances extrêmement difficiles. La mission a grandement contribué à la protection des civils à Bangui et dans ses alentours.

Dans le cas du Mali, en avril 2014, l'Union européenne a créé la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali, avec un mandat initial de deux ans. La mission est un aspect essentiel de l'appui que l'Union européenne fournit au Mali, son but étant de former les forces de sécurité du pays et d'aider l'État à rétablir et à maintenir son autorité sur l'ensemble du territoire malien. La mission de renforcement des capacités complète la mission de formation de l'Union européenne, qui s'occupe de la réorganisation de l'armée malienne. Le Nigéria salue l'Union européenne pour l'aide qu'elle apporte au Mali et reconnaît le rôle important qu'elle joue dans le renforcement de la capacité des forces armées et des

forces de sécurité maliennes de relever les énormes défis qui se posent à la sécurité de ce pays.

Nous convenons tous que, dans le monde d'aujourd'hui, le terrorisme est l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Le Sahel est l'une des régions où cette menace prend des proportions alarmantes. Par le biais de sa stratégie pour le Sahel, l'Union européenne s'emploie, en collaboration avec les États de la région, à promouvoir la bonne gouvernance et la cohésion sociale et à renforcer la stabilité politique et la sécurité. La stratégie a pour but de favoriser le développement durable, de créer la prospérité et de lutter contre l'extrémisme violent au Sahel, afin que la région cesse d'être un refuge pour les groupes terroristes. Le Nigéria salue l'Union européenne pour les ressources qu'elle a engagées dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, démontrant clairement que le terrorisme dans n'importe quel endroit du monde représente une menace pour toutes les régions et que la lutte contre le terrorisme est une responsabilité collective de tous les États-nations.

Sur la scène européenne, l'Union européenne a apporté une contribution majeure à la mise en œuvre de la résolution 1244 (1999), qui autorise les organisations internationales à établir une présence de sécurité au Kosovo. Aujourd'hui, l'Union européenne joue un rôle déterminant dans la promotion de l'état de droit au Kosovo par l'intermédiaire de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX), créée en 2008. EULEX a également apporté son soutien au dialogue visant à la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie. Certaines des réalisations les plus remarquables de la Mission à cet égard comprennent la mise en œuvre de l'accord sur la liberté de circulation entre le Kosovo et la Serbie. Cet accord permet aux habitants du Kosovo de se rendre librement en Serbie avec des cartes d'identité et des plaques d'immatriculation délivrées au Kosovo. Selon nous, il s'agit là d'un moyen permettant aux Serbes et aux Kosovars de nouer des contacts personnels entre eux, ce qui pourrait conduire à une meilleure compréhension mutuelle. EULEX a également facilité l'intégration d'officiers de police serbes du Kosovo dans le commandement régional nord de la police du Kosovo.

En raison du lien inextricable qui existe entre la sécurité et le développement, il est primordial d'accorder davantage d'attention aux besoins de développement des États. Dans de nombreux pays en développement, le manque de moyens constitue un obstacle majeur au

développement. C'est là que le soutien des donateurs s'avère extrêmement vital. Pour ce qui est de la coopération au service du développement, l'Union européenne fournit plus de la moitié de l'aide totale au développement, ce qui en fait le premier bailleur de fonds au monde. Le Fonds européen de développement, par le biais duquel l'Union européenne verse l'aide au développement aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, a permis d'appuyer les pays bénéficiaires dans une large gamme de secteurs, notamment l'agriculture, l'environnement, l'infrastructure, l'éducation et la santé. Le Fonds soutient, par ailleurs, la promotion de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la démocratie. Le onzième Fonds européen de développement, qui porte sur la période 2014-2020, est doté d'un montant total de 31,5 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport aux 22,6 milliards d'euros prévus dans le cadre du dixième Fonds européen de développement, qui couvrait la période 2008-2013. Le Nigéria apprécie à sa juste valeur l'engagement sans faille de l'Union européenne en faveur de la promotion du développement international. Par ce biais, elle a touché la vie de millions de personnes à travers le monde.

Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'Union européenne est un modèle exemplaire qui montre comment la coopération entre les États peut contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce type d'engagement est encore plus urgent dans le monde d'aujourd'hui, étant donné que les menaces et les défis sans précédent auxquels nous sommes confrontés ne dépassent pas seulement les frontières nationales, mais également la capacité de n'importe quel État d'y faire face seul. Toutes les interventions autour de cette table ce matin pointent vers ce phénomène singulier : aucun État ne peut gérer seul l'ampleur des menaces qui pèsent sur le monde aujourd'hui. C'est là un appel à l'action collective.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier la France, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance d'information sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Nous avons écouté avec attention les déclarations faites par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et M^{me} Mogherini.

Ces dernières années, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, l'Union européenne a joué un rôle actif, dont dans les efforts pour résoudre des problèmes régionaux brûlants, tels que la question nucléaire en Iran, et les conflits au Moyen-Orient, au Mali, en République centrafricaine et au Burundi, rôle que la Chine applaudit. Nous encourageons l'Union européenne (UE) à continuer de jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales et l'assurons de notre appui. Nous espérons que, dans le cadre de sa coopération avec l'ONU et le Conseil de sécurité, l'Union européenne respectera avant tout les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies, tels que l'égalité souveraine des États et le règlement pacifique des différends, et qu'elle s'engagera à régler les situations de crise par la médiation et les bons offices.

Deuxièmement, elle doit respecter la souveraineté et les spécificités des pays pour ce qui concerne les droits de l'homme, entamer le dialogue et les échanges sur des bases empreintes de respect mutuel et d'égalité et jouer un rôle constructif. Troisièmement, nous espérons qu'elle profitera de son avantage en matière de ressources pour apporter une assistance économique et sociale conforme aux besoins des pays concernés et en respectant le principe de l'appropriation nationale, aux fins de renforcer leur capacité à s'auto-développer pour mieux s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'ONU et de la victoire remportée par le monde dans la guerre contre le fascisme. En février, sur l'initiative de la Chine, le Conseil a organisé un débat public sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.7389). Nous espérons que ce débat aura incité les États Membres à contempler l'histoire et à réaffirmer avec force les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et, à l'avenir, à réfléchir à des moyens efficaces de maintenir la paix et la sécurité internationales dans des circonstances en mutation, et à s'efforcer d'instaurer un format nouveau de relations internationales, axées autour d'une coopération avantageuses pour tous.

Face à la prolifération actuelle de difficultés tant régionales que mondiales, les intérêts de tous les pays en matière de sécurité sont étroitement imbriqués. L'ONU est au centre du mécanisme collectif international, et l'Union européenne est une force importante en faveur du maintien de la paix et de la stabilité internationales.

Poursuivre le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales telles que l'Union européenne est propice à faire progresser le multilatéralisme et à consolider et renforcer le mécanisme international de sécurité collective.

Comme le Président chinois, Xi Jinping, l'a indiqué signalé, le 1^{er} avril 2014, dans son allocution au Collège d'Europe, à Bruges (Belgique), quelles que soient les vicissitudes de la situation internationale, la Chine sera toujours favorable au processus d'intégration européenne et à une Union européenne unie, stable et prospère, qui joue un rôle plus important dans les affaires internationales. La Chine continuera d'appuyer l'Union européenne pour qu'elle continue de renforcer sa coopération avec l'ONU aux fins du maintien de la paix régionale et de la stabilité, ainsi que de la promotion du développement économique, de manière à compléter les travaux de l'ONU.

La Chine attache une grande importance à ses relations avec l'Union européenne. Le Président chinois Xi Jinping a effectué l'an dernier une visite couronnée de succès au siège de l'Union européenne, au cours de laquelle il avait convenu avec les dirigeants de l'Union de mettre en place des partenariats pour la paix, la croissance, la réforme et la civilisation, et d'élaborer des plans majeurs visant le développement des relations entre la Chine et l'Union européenne. Cette année marque le quarantième anniversaire de l'établissement des relations entre la Chine et l'Union européenne. La Chine se tient prête à continuer d'intensifier ses efforts pour appliquer l'accord mutuel auquel sont parvenus les responsables des deux parties, pour promouvoir l'Agenda stratégique de coopération Chine-UE 2020, renforcer la communication et la coordination sur les questions majeures, promouvoir le développement durable, harmonieux et stable de ce partenariat stratégique, et s'employer ensemble à faire de nouvelles contributions en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité mondiales.

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais remercier la délégation française d'avoir organisé cette séance sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales, avec le cas de l'Union européenne. Je voudrais remercier S. E. M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Federica Mogherini, Haute Représentante de l'Union européenne

pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, de leurs présentations.

La Charte des Nations Unies confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La même Charte prévoit, en son Chapitre VIII, le partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. À cet égard, le Tchad se félicite des progrès enregistrés dans le cadre du partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union européenne. Nous estimons que l'ONU et l'Union européenne sont complémentaires, et leur coopération est exemplaire.

Nous prenons note des diverses actions de l'Union européenne à travers le monde, dont certaines sont mentionnées dans la déclaration présidentielle S/PRST/2014/4 du Conseil de sécurité du 14 février 2014. Étant donné la multiplicité des crises actuelles dans le monde, notamment en Afrique, nous exhortons l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine à renforcer leur coopération triangulaire. En Afrique, il importe de faire face, ensemble, à la nouvelle vague de défis que sont le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre, au Sahel et dans le Maghreb.

Nous encourageons l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine à réfléchir sur les moyens de renforcer leurs partenariats en matière de prévention, de règlement et de gestion des conflits, et de maintien de la paix. Nous réitérons notre appel à oser poursuivre ensemble l'objectif d'une Afrique exempte de conflits armés d'ici à l'an 2020, conformément à la déclaration solennelle adoptée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, désormais Union africaine.

Nous saluons les contributions de l'Union africaine et de ses communautés économiques régionales, qui ont initié l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour au Soudan, la Mission de l'Union africaine en Somalie, la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine et la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA). Nous saluons le rôle important de l'Union européenne, notamment la Facilité pour la paix en Afrique, en faveur des opérations de l'Union africaine.

En République centrafricaine, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies

pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui a succédé à la MISCA, a donné le déclic d'une amélioration, malgré la persistance des groupes armés. Nous sommes cependant préoccupés par les actes de violence qui se poursuivent à Bangui et dans les provinces, caractérisés par des meurtres, des détentions arbitraires, des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire, le trafic d'armes et de drogues, l'exploitation illicite des ressources naturelles du pays, les attaques ciblées contre les forces internationales et les enlèvements des agents humanitaires, et même des membres du Gouvernement.

Nous saluons le rôle des forces de l'opération Sangaris et de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, pour leur contribution au maintien de l'ordre à Bangui et dans certaines provinces, ainsi que pour la formation des premières unités de la police et de la gendarmerie. La réduction des effectifs de ces forces, prévue en mars 2015, est toutefois un souci, car l'objectif de la MINUSCA de déployer des soldats et policiers en dehors de Bangui pour assurer le bon déroulement des élections risque d'être compromis.

Par ailleurs, nous déplorons la situation de la population civile, qui ne s'est guère améliorée, ainsi que celle des personnes déplacées, qui sont toujours dans le désarroi, en raison de l'obstruction à l'acheminement de l'aide alimentaire. Nous appelons à la prise des mesures nécessaires pour que les personnes déplacées et les réfugiés soient associés aux processus de consultation électorale futurs.

Au Mali, la volonté des parties, le soutien de la communauté internationale et la détermination de la médiation ont permis aux négociations intermaliennes de parvenir à un accord, le 1^{er} mars dernier à Alger, après huit mois d'efforts. Nous félicitons l'Algérie et toute l'équipe de la médiation pour leurs efforts. Nous croyons que cet accord doit être paraphé par toutes les parties concernées, car il constitue un pas décisif dans la recherche d'une solution de sortie de crise.

Par ailleurs, le Tchad condamne avec fermeté les attentats terroristes perpétrés le week-end dernier, notamment à Bamako, et les attaques contre le quartier général de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à Kidal. Nous exprimons nos condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'aux Gouvernements des pays concernés. Nous pensons que ces actes de violence visent à compromettre la signature définitive dudit accord, dont la mise en œuvre pourrait permettre le retour de la paix et de la

stabilité. La communauté internationale doit envoyer un message ferme et clair pour mettre en garde ceux qui font obstacle à la paix.

Le Tchad félicite la MINUSMA de la contribution active qu'elle a apportée durant tout le processus des pourparlers d'Alger, et l'invite à rester davantage vigilante pour faire face à d'autres attaques terroristes éventuelles contre ses installations et son personnel. Nous demandons à tous les pays et organisations ayant de l'influence sur les parties maliennes qui ne l'ont pas encore fait, de les persuader de parapher l'accord du 1^{er} mars 2015 dans les meilleurs délais, afin d'en rendre possible la signature le 28 mars comme prévu.

Pour finir, nous exprimons notre gratitude à l'Union européenne pour sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, et particulièrement en Somalie, au Mali, en République centrafricaine. Nous exhortons l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine à renforcer leur coopération triangulaire pour répondre à tous les défis auxquels se trouve confrontée l'Afrique. À cet égard, la situation en Libye et au Sahel en général, la menace terroriste que pose Boko Haram, le trafic illicite et la criminalité transfrontalière organisée doivent retenir toute l'attention de la communauté internationale. Pour mieux relever ces défis, un accent particulier doit être mis sur la corrélation entre le développement et la sécurité. À cet égard, la mise en œuvre effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel pourra, à notre humble avis, contribuer à améliorer un tant soit peu la situation sur le plan de la sécurité.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je salue chaleureusement la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne, M^{me} Mogherini. C'est toujours un plaisir d'accueillir dans cette enceinte un représentant de cet acteur majeur de la sécurité et de la stabilité internationales qu'est l'Union européenne. Je lui souhaite la bienvenue et me réjouis de sa présence parmi nous pour la première fois – cela a été dit – depuis sa nomination.

L'Union européenne est un partenaire essentiel du Conseil de sécurité sur la plupart des crises dont il a à connaître. M^{me} Mogherini en a fait le détail, et je ne reviens pas dessus.

Pour nous, l'action de l'Union européenne est complémentaire de celle de ce Conseil. L'Union européenne a su, au cours des dernières années, agir de manière décisive, en particulier en Afrique. L'an dernier, devant le Conseil de sécurité, nous saluons l'action de l'Union européenne en faveur de la formation des forces maliennes de sécurité, en complémentarité avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous engageons alors les Européens à faire de même en République centrafricaine. Cela a été fait avec le déploiement de l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA), à partir du 1^{er} avril 2014, qui a apporté une contribution importante aux actions de sécurisation et de protection des populations civiles de Bangui, là encore en appui à l'opération de l'Union africaine – la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine –, puis de l'opération de maintien de la paix de l'ONU, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

En cette semaine où la mission EUFOR RCA va s'achever, je veux saluer l'action de cette force, mais aussi souligner l'engagement continu de l'Union européenne en République centrafricaine, puisqu'une mission d'assistance à la réforme des Forces armées centrafricaines va immédiatement prendre le relais. L'action en République centrafricaine démontre que l'Union européenne sait s'engager efficacement et rapidement, et nous remercions les services d'action extérieure de l'Union européenne pour leur travail de mobilisation des partenaires européens.

Au-delà de son déploiement sur le terrain, l'Union européenne est aussi un partenaire précieux de l'ONU dans la recherche de solutions durables aux grandes crises qui nous occupent. La lutte contre Boko Haram sera ainsi une priorité pour les mois à venir.

Sur le dossier nucléaire iranien, nous remercions la Haute Représentante de son engagement exemplaire aux côtés des E3+3. L'Union européenne joue un rôle crucial dans les discussions avec l'Iran visant à aboutir à un règlement global de la crise. Beaucoup reste à faire, mais nous sommes pleinement engagés pour arriver à une solution.

C'est aussi le cas pour la crise en Ukraine, qui est entrée dans une nouvelle phase avec la signature, le 12 février, de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Là encore, l'Union européenne s'inscrit dans la dynamique de

sortie de crise, confortée par le Conseil à travers sa résolution 2202 (2015). Rappelons ici que l'Union européenne recourt à des sanctions, sur ce dossier comme sur plusieurs autres, non pas pour punir mais pour inciter les parties prenantes au dialogue. Le lien entre les sanctions et la mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk a été rappelé la semaine passée par les dirigeants européens. C'est donc bien pour un règlement pacifique de la crise en Ukraine que l'Union européenne se mobilise, sur les plans diplomatique mais aussi financier et humanitaire.

Au Proche-Orient, l'Union européenne continuera de jouer tout son rôle, dans le cadre du Quatuor et au-delà, en tant qu'acteur majeur, pour préserver la solution des deux États face à la poursuite de la colonisation et pour contribuer à ce qu'un accord de paix soit enfin trouvé. C'est aussi le cas pour la Libye, qui constitue la crise la plus grave de son voisinage sud. L'Union européenne apporte un soutien actif aux efforts déployés par le Représentant spécial, M. Bernardino León, et je sais que M^{me} Mogherini y veille personnellement. La reprise du dialogue politique libyen doit permettre de déboucher sur une solution globale et l'Union européenne a vocation à jouer un rôle essentiel à l'appui de ce processus.

Enfin, l'Union européenne, projet inédit dans l'histoire, travaille à la promotion d'un nouvel ordre dans son voisinage proche et au-delà, consacrant la primauté du droit, de la démocratie et des droits de l'homme comme facteur de paix et de sécurité. Édifiée sur un idéal de rapprochement des peuples, transcendant les nationalismes, l'Union européenne a créé un modèle unique qui exerce une importante force d'attraction.

Ce modèle continue ainsi d'agir en faveur de la paix et de la sécurité, en particulier dans les Balkans, longtemps meurtris par la guerre issue de la décomposition de l'ancienne Yougoslavie. Aujourd'hui, l'Union européenne, plus que jamais, œuvre au rapprochement entre la Serbie et le Kosovo, en favorisant leur dialogue bilatéral et en leur offrant une juste place dans un environnement régional apaisé, tourné vers son développement collectif. Après la parenthèse électorale que ces pays ont connue, nous nous réjouissons de la reprise de leur dialogue au plus haut niveau, ce 9 février, avec le concours de la Haute Représentante, et nous appelons de nos vœux la poursuite de ces efforts.

Cette normalisation est également à l'œuvre pour la Bosnie-Herzégovine, que l'Union européenne accompagne sur la voie de la stabilisation, au travers notamment de sa mission EUFOR Althea. Sous l'impulsion de M^{me} Mogherini, le rapprochement européen de la Bosnie-Herzégovine connaît une nouvelle relance. Il est crucial que ce pays reprenne la voie des réformes afin de rejoindre lui-aussi, le moment venu, l'Union européenne.

On le voit, partout où l'Union européenne est à l'œuvre, elle apporte sa contribution à l'idéal de paix, de liberté et de progrès de l'humanité que les Nations Unies incarnent. Elle est à ce titre un partenaire indispensable des Nations Unies. Ce rôle particulier de l'Union européenne s'est traduit, il y a quatre ans, par l'adoption de la résolution 65/276 de l'Assemblée générale consacrant la place de l'Union européenne comme partenaire et amie des Nations Unies.

Je voudrais aussi souligner aujourd'hui, en exprimant tous mes vœux de succès à l'action de M^{me} Mogherini, que l'Union européenne est plus qu'une simple organisation régionale : elle est à la fois un processus d'intégration sans précédent dans l'histoire et l'un des piliers d'un système international cohérent et efficace.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Federica Mogherini.

M^{me} Mogherini : Je voudrais juste vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de prendre part à ce débat très important, pour moi, personnellement, et pour l'Union européenne, et vous assurer de mon entière disponibilité et de celle de l'Union européenne en tant que telle, qui, comme vous l'avez dit, n'est pas qu'une simple organisation régionale, mais également le processus d'intégration régionale le plus important au monde, en vue de maintenir cette amitié et ce partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité dans les mois et les années à venir.

Le Président : Je remercie chaleureusement M^{me} Mogherini.

La séance est levée à 13 h 30.